



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

BUILDING A **SAFE AND RESILIENT CANADA**



Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

**Aperçu des programmes et des politiques de
Sécurité publique Canada visant à améliorer la sécurité
dans les collectivités autochtones**

Présentation

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile joue un rôle important en assumant la responsabilité fondamentale du gouvernement envers la sécurité de ses citoyens. Le Ministère a pour mandat de protéger le Canada contre une panoplie de risques, notamment les catastrophes naturelles, les crimes et le terrorisme. À ce titre, Sécurité publique Canada collabore avec des partenaires fédéraux ainsi qu'avec d'autres ordres de gouvernement, des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires, le secteur privé, des États étrangers, le milieu universitaire, les collectivités et les premiers intervenants sur les questions liées à la sécurité nationale et frontalière, la gestion des urgences, la justice pénale, la prévention du crime, et la sécurité des collectivités.

La sécurité accrue des collectivités est au cœur du mandat de Sécurité publique Canada, lequel est appuyé par un leadership en matière de politiques, un soutien aux programmes et des activités de recherche clé dans les domaines de la prévention du crime, des services de police et correctionnels, de même que de la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants. Sécurité publique Canada finance plusieurs initiatives importantes qui aident les collectivités autochtones à prévenir la criminalité, à créer des environnements sécuritaires et à améliorer les résultats de la réintégration des délinquants autochtones.

Programmes et politiques — Généralités

Sécurité publique Canada est responsable de plusieurs secteurs de programmes et de politiques qui sont pertinents au mandat de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (l'Enquête), qui consiste à examiner les politiques et les pratiques visant à lutter contre la violence, y compris celles qui sont efficaces pour réduire la violence et accroître la sécurité, et à en faire rapport.

Pour de nombreuses femmes autochtones, les circonstances qui ont entraîné leurs contacts avec le système de justice pénale en tant que victimes ou délinquantes comprennent un ensemble complexe d'expériences de vie marquées par la violence et la pauvreté. Les répercussions de la marginalisation, des pensionnats et de la fragmentation de la famille et de la collectivité constituent d'autres facteurs qui contribuent à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Dans cette perspective, les programmes et les politiques qui suivent appuient l'objectif global du Ministère qui consiste à assurer la sécurité des Canadiens et à aborder les questions touchant les peuples autochtones.

Prévention de la criminalité

Sécurité publique Canada est responsable de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime¹(SNPC). La SNPC permet d'assurer un leadership national en matière de programmes de prévention du crime fondés sur des données probantes qui visent à prévenir ou à réduire la criminalité au moyen d'interventions ciblées qui s'attaquent aux facteurs de risque avant que des actes criminels ne soient commis.

¹ <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/strtg-fr.aspx>

Sécurité publique Canada collabore étroitement avec ses partenaires et les intervenants des provinces et des territoires pour élaborer et mettre en œuvre ces programmes de prévention du crime. Les programmes sont principalement conçus pour cibler les facteurs associés à la criminalité et offrir aux personnes une formation et un perfectionnement sur la façon d'obtenir des résultats et des comportements plus prosociaux. Par l'entremise de la SNPC, Sécurité publique Canada fournit la direction, les outils, les connaissances et le soutien financier nécessaires pour entreprendre des initiatives de prévention du crime² dans les collectivités partout au Canada. Ce soutien financier peut être obtenu par des appels de propositions réguliers dans le cadre desquels les collectivités/organismes canadiens peuvent soumettre une ou plusieurs propositions pour un programme de prévention du crime. Les propositions font l'objet d'un examen afin d'évaluer leur faisabilité ainsi que leur harmonisation avec la Stratégie nationale. Une fois la proposition retenue, Sécurité publique Canada conclut une entente de financement avec la collectivité ou l'organisme pour appuyer la gestion du programme.

Dans le cadre de la SNPC, des fonds sont mis à la disposition des organismes pour leur permettre de présenter une demande d'aide financière en vue de la mise en œuvre de programmes ou d'initiatives de prévention du crime dans leur collectivité. Plus précisément, le Fonds de prévention du crime chez les collectivités autochtones et du Nord (FPCCAN) a été créé pour appuyer directement l'adaptation, l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques novatrices en matière de prévention du crime adaptées à la culture autochtone et axées sur les problèmes de criminalité auxquels les collectivités autochtones sont aux prises. En outre, Sécurité publique Canada a récemment publié une trousse³ sur l'adaptation des programmes de prévention du crime fondés sur des données probantes afin qu'ils s'harmonisent mieux aux contextes et aux cultures locales, ce qui se révèle particulièrement important pour assurer l'efficacité des efforts de prévention au sein des collectivités autochtones⁴. En outre, Sécurité publique Canada a publié un autre document sur des stratégies de mobilisation et d'évaluation de l'état de préparation communautaires afin d'aider les collectivités autochtones et les autres collectivités distinctes à cerner les enjeux criminels, sociaux et liés à la santé qui les touchent et à adapter les interventions à leurs besoins particuliers, notamment l'apprentissage culturel et traditionnel.

D'autres sources de financement, comme le Fonds d'action en prévention du crime (FAPC), appuient des interventions de prévention du crime fondées sur des données probantes pour s'attaquer aux facteurs de risque connus associés à la criminalité et améliorer les facteurs de protection qui sont liés à la réduction de la criminalité chez les populations à risque ciblées. Les principales priorités actuelles comprennent les populations vulnérables comme les enfants, les jeunes, les jeunes adultes et les collectivités autochtones, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Le financement octroyé dans le cadre du FAPC appuie également des initiatives axées sur la consommation de drogues et les crimes liés à la drogue, les crimes haineux, la prostitution, l'intimidation et la récidive chez les groupes à risque élevé.

² <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/fndng-prgrms/index-fr.aspx>

³ <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2017-h04-cp/index-fr.aspx>

⁴ <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2017-h02-cp/index-fr.aspx>

Le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes (FLAGJ) est conçu pour répondre directement aux préoccupations croissantes concernant les gangs de jeunes et la violence chez les jeunes. Les programmes bénéficiant du soutien du FLAGC mettent l'accent sur les interventions dans les collectivités, tant urbaines qu'en régions éloignées, notamment les collectivités autochtones, où les gangs de jeunes et la violence chez les jeunes constituent une menace existante ou émergente. Des renseignements plus détaillés sur les volets de financement et le processus de demande connexe se trouvent sur le site Web de Sécurité publique Canada⁵. Un financement en ce qui a trait à ces volets peut être obtenu par l'entremise de soumissions à des appels de propositions réguliers lancés par Sécurité publique Canada. Les organismes communautaires autochtones qui cherchent à obtenir du financement pour leurs interventions en matière de prévention du crime sont encouragés à soumettre leurs propositions de programme. En fait, le plus récent appel de propositions⁶ dans le cadre du FLAGJ portait sur la violence chez les jeunes, les gangs de jeunes et l'intimidation et la cyberintimidation chez les jeunes au sein des populations autochtones et d'autres populations vulnérables. D'autres ressources et renseignements sur les programmes sont accessibles dans le Répertoire en prévention du crime de Sécurité publique Canada⁷.

Des fonds supplémentaires peuvent également être octroyés pour certaines interventions financées par le Fonds d'action en prévention du crime (FAPC) et le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes (FLAGJ) afin d'effectuer des évaluations du processus et de l'incidence des programmes. Les évaluations s'échelonnent pendant toute la durée du programme et visent à faire la lumière sur les techniques de prévention du crime afin de déterminer lesquelles fonctionnent, pour qui, et sous quelles conditions dans le contexte canadien, y compris ce qui fonctionne pour des collectivités autochtones en particulier, et les techniques qui pourraient être adaptées dans d'autres collectivités, le cas échéant. Dans sa capacité de contrôle de la qualité des évaluations, Sécurité publique Canada veille à ce qu'une attention particulière soit accordée aux populations autochtones participant à l'évaluation, et ce, à toutes les étapes du processus. Sécurité publique Canada s'assure que toutes les évaluations auxquelles participent des collectivités autochtones sollicitent l'apport de celles-ci au cours de la phase de conception de l'évaluation. Une fois le plan d'évaluation établi, Sécurité publique Canada procède à un examen éthique des méthodes proposées et veille à ce que les participants autochtones prennent part de façon éthique à l'évaluation, conformément aux directives provisoires fournies au chapitre 9 de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*⁸, qui porte spécifiquement sur la recherche mettant à contribution des participants autochtones en cette période de transition vers une meilleure connaissance des considérations propres à la recherche autochtone. Sécurité publique Canada supervise la durée de l'évaluation pour garantir que tous les participants, y compris les participants autochtones, sont traités de façon éthique et conformément au plan d'évaluation et au rapport d'éthique approuvés. Les résultats de ces évaluations sont communiqués aux collectivités canadiennes afin de constituer une base de connaissances sur les techniques de prévention du crime efficaces pour certaines collectivités canadiennes, y compris les collectivités autochtones. Il s'agit d'un objectif clé de la Stratégie nationale pour la prévention du crime.

⁵ <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/fndng-prgrms/index-fr.aspx>

⁶ <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/fndng-prgrms/ntnl-crm-prvntn-strtg/index-fr.aspx>

⁷ <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/nvntn/index-fr.aspx>

⁸ <http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/introduction/>

Traite des personnes

En 2012, le gouvernement du Canada a lancé le *Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes*, édition 2012-2016 (Plan d'action national⁹), qui s'inspire du Protocole contre la traite des personnes et s'appuie sur les mesures stratégiques fédérales existantes pour lutter contre la traite des personnes. Le Groupe de travail sur la traite de personnes (GTTP), dirigé par Sécurité publique Canada et composé de ministères fédéraux clés, était chargé de superviser la mise en œuvre des engagements découlant du Plan d'action national, de coordonner l'intervention fédérale en matière de lutte contre la traite des personnes et de produire des rapports annuels sur les progrès réalisés à l'intention du public. Le GTTP collabore avec des intervenants provinciaux et territoriaux pour favoriser, lorsque cela est autorisé, l'échange de renseignements et la collaboration, reconnaissant qu'une mobilisation et une coordination régulières se révèlent primordiaux. Bien que le Plan d'action national ait expiré en mars 2016, le GTTP continue d'être le point central dédié des efforts fédéraux de lutte contre la traite des personnes durant l'élaboration d'une nouvelle stratégie.

Dans le cadre de l'évaluation¹⁰ horizontale officielle du Plan d'action national du Canada, édition 2012-2016, cinq recommandations ont été formulées à savoir élaborer et mettre en œuvre une approche coordonnée pour répondre au besoin continu de lutter contre la traite des personnes; établir des partenariats plus étroits avec les autres ordres de gouvernement, les collectivités autochtones, la société civile, le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux; instaurer un mécanisme pour mettre en contact les victimes avec des services spécialisés; améliorer la capacité de collecte de données nationales sur la traite des personnes; et mettre en place un mécanisme permettant de recueillir des renseignements pertinents et fiables sur le rendement.

En septembre 2018, Sécurité publique Canada a entrepris des consultations ciblées afin de recueillir les points de vue des intervenants pour éclairer l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes. Des séances régionales ont eu lieu à Vancouver (6 septembre), à Winnipeg (10 septembre) et à Montréal (13 septembre). Elles se sont terminées par un Sommet national qui s'est tenu à Toronto les 27 et 28 septembre et qui a réuni environ 120 participants. Reconnaissant que les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de la traite étant donné qu'elles sont souvent touchées de façon disproportionnée par la pauvreté, le racisme et la marginalisation, ce qui accroît leur vulnérabilité, dix-huit (18) organisations autochtones de partout au pays ont participé aux consultations, ainsi que de nombreuses victimes et survivantes autochtones. Les victimes et les survivantes autochtones étaient également représentées à une table ronde distincte qui s'est tenue le 28 septembre. Un rapport exhaustif sur les consultations sera affiché en ligne dès qu'il sera accessible.

⁹ <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ntnl-ctn-pln-cmbt/index-fr.aspx>

¹⁰ <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/vltn-nap-ht/index-fr.aspx>

En plus des points de vue recueillis au cours des consultations, les constatations de l'évaluation serviront à informer le gouvernement du Canada sur les éléments clés de la nouvelle stratégie.

Depuis la conclusion de l'évaluation du Plan d'action national, le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget de 2018, l'octroi de 14,51 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 2,89 millions de dollars par année par la suite, pour établir une ligne d'aide nationale sur la traite de personnes. Cette ligne téléphonique permettra de recevoir des appels, des courriels et des textes liés à la traite des personnes au Canada, de diriger les victimes vers des services locaux d'aiguillage et d'application de la loi, d'élaborer et de diffuser des recherches, de la formation et des renseignements à l'intention des victimes et des survivantes de la traite des personnes, les gouvernements et le grand public, et de recueillir des données sur la fréquence de la traite des personnes au Canada. Un appel ouvert de demandes a été lancé en juillet 2018, décrivant les critères d'évaluation spécifiques pour la gestion et la prestation de la ligne d'aide nationale sur la traite de personnes. Une fois l'appel terminé et les propositions reçues, un comité de sélection a évalué chaque demande en fonction des critères d'évaluation et des modalités du programme de contribution. Un candidat a été retenu et sera annoncé en octobre 2018. La ligne devrait être en fonction au premier semestre de 2019.

En outre, Sécurité publique Canada gère le Programme de contributions pour combattre les crimes graves et le crime organisé (PCCCGCO)¹¹. Les priorités de ce programme de contribution consistent à accroître les connaissances, à renforcer la sensibilisation et à promouvoir les efforts visant à prévenir et à combattre le crime organisé, y compris la traite des personnes. Par l'entremise du PCCCGCO, Sécurité publique Canada finance des projets admissibles qui appuient l'éducation et la sensibilisation du public, la recherche et des initiatives ciblées, notamment l'élaboration ou la prestation d'une formation visant à faire progresser les connaissances dans le domaine de la traite des personnes. Le programme de contribution est ouvert aux organismes sans but lucratif, aux gouvernements, aux organisations et aux collectivités autochtones, aux gouvernements provinciaux, municipaux et régionaux, aux universités et aux établissements d'enseignement canadiens, aux services de police provinciaux, municipaux et autochtones, aux organisations internationales sans but lucratif et aux organisations non gouvernementales. À l'heure actuelle, plusieurs initiatives de lutte contre la traite des personnes sont appuyées dans le cadre du PCCCGCO, y compris deux initiatives de protocoles de logement d'urgence pour les victimes et survivantes de la traite des personnes, ainsi qu'une série de rencontres de guérison autochtones pour les victimes et survivantes de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle.

¹¹ <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/chld-sxl-xplttn-ntmnt/cntrbtn-prgrm-cmbt-trms-fr.aspx>

Initiative sur le crime organisé autochtone

Dans le cadre du Programme de contributions pour combattre les crimes graves et le crime organisé (PCCCGCO), Sécurité publique Canada fournit des fonds aux collectivités mohawks d'Akwesasne et de Kahnawake pour appuyer les efforts respectifs visant à renforcer la capacité des services de police spécialisés de lutter contre les activités du crime organisé dans les collectivités et à proximité. Ce programme favorise une participation soutenue aux équipes d'application de la loi de plusieurs organismes et une coopération. Il offre également de la formation et des possibilités de collecte de renseignements et d'échange d'information. Les résultats escomptés sont les suivants :

- accroître la capacité des services de police en matière de renseignement et d'échange d'information en resserrant les partenariats entre les services de police des Premières nations participants, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et d'autres organismes d'application de la loi canadiens et américains;
- renforcer la capacité d'enquête des collectivités des Premières nations participantes en les aidant à acquérir de nouvelles compétences et techniques qu'ils pourront utiliser dans le cadre d'enquêtes complexes sur le crime organisé;
- perturber le crime organisé dans les collectivités des Premières nations participantes et les régions avoisinantes.

Bien que Sécurité publique Canada soit responsable du financement et de la coordination de l'initiative, la GRC gère celle-ci à l'échelle régionale.

Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler le financement en ce qui touche l'Initiative sur le crime organisé autochtone pour assurer la continuité des activités policières à Akwesasne et Kahnawake.

Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones (ISCCA)

Pour combler les lacunes au chapitre des services offerts aux Autochtones dans le système de justice pénale, l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux autochtones (ISCCA)¹² de Sécurité publique Canada appuie des projets axés sur la réadaptation et la réinsertion sociale des délinquants autochtones qui retournent dans leur collectivité. Cette initiative vise à renverser la tendance liée à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale au Canada en finançant des bénéficiaires admissibles pour concevoir des projets qui appuient la guérison des délinquants autochtones. Les deux principaux objectifs visent à appuyer les organismes dans l'élaboration de solutions de rechange à l'incarcération et/ou de projets de soutien à la réinsertion sociale. Les projets financés dans le cadre de l'ISCCA comprennent ceux qui aident les délinquants à se préparer à leur mise en liberté et à mettre en œuvre des plans de mise en liberté, à avoir accès aux services sociaux traditionnels et réguliers, à offrir des activités traditionnelles notamment le counseling avec des Aînés, à participer à des cérémonies et à aider à la réunification des familles.

¹² <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crrctns/brgnl-crrctns-fr.aspx>

Dans le budget de 2017, Sécurité publique Canada a reçu 8,7 millions de dollars en contributions sur cinq ans. Un appel de propositions a été lancé en octobre 2017 et un financement de 2018-2019 à 2021-2022 a été octroyé aux projets retenus (voir **annexe A** pour des exemples de projets de l'ISCCA).

Programmes et politiques visant à améliorer la sécurité des femmes et des filles autochtones

Les deux secteurs de programmes et de politiques suivants constituent les principales activités de Sécurité publique Canada visant à accroître la sécurité des femmes et des filles autochtones en améliorant la sécurité au sein de leurs collectivités.

Services de police des collectivités des Premières nations et inuites

La Politique sur la police des Premières nations (la Politique) (**annexe B**) a été adoptée pour la première fois par le gouvernement du Canada en 1991. Révisée en 1996, la Politique procure un cadre national pour financer la prestation de services de police professionnels, spécialisés et adaptés sur le plan culturel¹³ dans les collectivités inuites et des Premières nations. La Politique est mise en œuvre par l'entremise du Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN), un programme qui appuie la prestation de services de police aux collectivités des Premières nations et inuites du Canada. En vertu d'ententes conclues dans le cadre du PSPPN, le Canada verse une contribution financière correspondant à 52 % des coûts admissibles, la province ou le territoire s'acquittant du reste, soit 48 %. En 2016, le PSPPN finançait 185 ententes de services de police couvrant une population de plus de 430 000 habitants. À l'heure actuelle, le PSPPN dessert environ 60 % des collectivités des Premières nations et inuites dans plus de 450 collectivités au Canada.¹⁴

Il existe deux principaux types d'ententes de services de police en vertu du PSPPN, à savoir :

- Les ententes sur les services de police autogérés, selon lesquelles une collectivité inuite ou des Premières nations gère son propre service de police conformément aux lois et aux règlements provinciaux. Une aide financière est alors fournie au service de police autogéré dans le cadre d'une entente de contribution conclue entre la collectivité des Premières nations ou inuite ou le groupe de collectivités et la province/le territoire. Ces services de police fournissent les services de police locaux et quotidiens aux collectivités inuites ou des Premières nations ou les collectivités précisées dans l'entente, mais n'offrent pas de services spécialisés, comme les équipes d'intervention d'urgence, les unités canines et les services judiciaires. Les services spécialisés continuent à être fournis en fonction des besoins par le service de police provincial ou territorial concerné.

¹³ On s'attend à ce que les services de police financés dans le cadre du PSPPN collaborent directement avec les collectivités autochtones qu'ils desservent pour veiller à ce que les services de police soient adaptés sur le plan culturel. La prestation de services de police adaptés à la culture variera d'une collectivité à l'autre, compte tenu de l'immense diversité culturelle et linguistique des collectivités inuites et des Premières nations au Canada.

¹⁴ Des ententes ont été conclues en vertu du PSPPN dans chaque province et territoire du Canada, à l'exception du Nunavut.

- Les ententes communautaires tripartites, dans le cadre desquelles une collectivité inuite ou des Premières nations se voit confier un contingent d'agents de police spécialisés de la GRC agissant à titre de service de police provincial. Ces services de police sont distincts des services établis et prévus que la collectivité recevrait en vertu des ententes sur les services de police provinciaux ou territoriaux, et ils viennent s'y ajouter.

Avant l'établissement de la politique et du PSPPN, de nombreuses collectivités autochtones n'avaient pas accès à des services de police communautaires spécialisés, et les services de police fournis n'étaient pas toujours adaptés sur le plan culturel, malgré des taux de criminalité et de victimisation plus élevés.

Le PSPPN a eu des répercussions positives mesurables sur la sécurité des collectivités de Premières nations ou inuites qui reçoivent du financement aux termes du Programme. Selon une analyse des détachements de police financés par le PSPPN de Statistique Canada¹⁵, les incidents criminels ont diminué de 27 % entre 2004 et 2016, avec une réduction de 26 % des incidents criminels avec violence. En outre, les données recueillies dans le cadre de la phase 2 de l'Enquête régionale sur la santé (ERS) du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN)¹⁶, ont révélé que les collectivités des PSPPN sont 1,7 fois plus susceptibles de promouvoir de bonnes relations entre la police et les collectivités que les autres. De surcroît, les collectivités des PSPPN sont 2,7 fois plus susceptibles de compter un comité consultatif de police communautaire que les collectivités non membres des PSPPN. Ces comités consultatifs, communément appelés groupes consultatifs communautaires, ont pour but d'établir les priorités de la collectivité en matière de maintien de l'ordre et d'en faire la promotion. Les membres du groupe doivent également favoriser le dialogue et la bonne communication entre le service de police et les membres de la collectivité.

L'Enquête régionale sur la santé (ERS) a permis de recueillir de l'information auprès de 237 communautés des Premières nations partout au Canada. La stratification a posteriori des données a révélé que 56 % de l'échantillon se composaient de collectivités recevant des services de police par l'entremise du PSPPN, contrairement à 44 % de l'échantillon. Ces résultats sont importants étant donné que le PSPPN est conçu de manière à favoriser un engagement accru et l'établissement de relations entre la collectivité et le fournisseur de services de police. De bonnes relations entre la police et la collectivité et l'existence d'un comité consultatif de police communautaire contribuent à accroître l'engagement communautaire, à établir des partenariats plus solides et à améliorer la responsabilité et l'imputabilité des fournisseurs de services de police financés dans le cadre du PSPPN.

¹⁵ Statistique Canada. [Tableau 35-10-0178-01 à 35-10-0185-01 inclusivement. Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées](#)

¹⁶ Le CGIPN constitue la principale source d'information du Canada sur les membres des Premières nations vivant dans les réserves et les collectivités du Nord. Tous les ans, il mène une ERS afin de recueillir de l'information sur les collectivités des Premières nations dans les réserves et du Nord en fonction d'une perspective à la fois occidentale et traditionnelle de la santé et du bien-être. Sécurité publique Canada recueille certains de ces renseignements aux fins de la production de rapports sur le rendement liés au PSPPN.

Le 10 janvier 2018, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement fédéral pouvant atteindre 291,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour les services de police dans les collectivités autochtones. Ce financement comprend 102 millions de dollars approuvés dans le budget de 2017, 144,4 millions de dollars sur cinq ans pour la sécurité, les salaires et l'équipement des agents, dès 2018-2019, et 44,8 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer jusqu'à 110 postes d'agents supplémentaires, à compter de 2019-2020. L'ensemble de ce financement vise à soutenir les collectivités des Premières nations et inuites qui sont desservies à l'heure actuelle par le PSPPN et permet au programme de continuer à appuyer des services de police professionnels, spécialisés et adaptés sur le plan culturel dans les collectivités autochtones, tout en favorisant l'engagement du Canada à réduire les lacunes dans les services offerts aux peuples autochtones. Ce financement supplémentaire a été obtenu à un moment critique pour le PSPPN, puisque les ententes arrivaient à échéance le 31 mars 2018. Grâce à un financement continu et à un facteur d'indexation annuel, Sécurité publique Canada a reconnu que certaines collectivités autochtones pouvaient demander que la durée de leurs nouvelles ententes soit plus longue. Par suite de discussions avec les provinces, les territoires et les collectivités autochtones, le gouvernement du Canada appuie les ententes à long terme (jusqu'à dix ans).

Bien que le financement supplémentaire annoncé le 10 janvier 2018 ne portait pas sur l'infrastructure des services de police, les fonctionnaires du Ministère continuent de collaborer avec Services aux Autochtones Canada pour obtenir du financement concernant l'infrastructure des services de police et étudient des options pour accroître la sécurité publique dans les collectivités autochtones partout au Canada.

Sécurité publique Canada reconnaît l'importance de l'engagement sérieux des collectivités autochtones, étant donné qu'elles sont les mieux placées pour comprendre les défis uniques de leurs collectivités. À cette fin, Sécurité publique Canada collabore à l'heure actuelle avec les provinces et les territoires, les organisations autochtones nationales, les collectivités et d'autres intervenants pertinents pour trouver des moyens d'améliorer la sécurité communautaire. Par exemple, le 12 juin 2017, le gouvernement du Canada et l'Assemblée des Premières Nations ont signé un protocole d'entente sur les priorités conjointes. Les questions inhérentes aux services de police et la sécurité communautaire au sein des collectivités des Premières nations font partie de ces priorités.

Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones

L'histoire unique des peuples autochtones et l'engagement du Canada envers une relation renouvelée de nation à nation avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat, exigent que Sécurité publique Canada consacre des efforts ciblés pour relever les défis en matière de sécurité et de bien-être propres aux collectivités autochtones qui découlent de leur situation particulière.

Les cycles intergénérationnels d'abus et de violence liés aux traumatismes historiques, notamment les pensionnats, à la pauvreté persistante et aux conditions de vie inférieures aux normes ont contribué à normaliser les circonstances dans lesquelles les femmes autochtones se retrouvent trop souvent vulnérables, dénuées de réseaux de soutien et dans une situation qui semble inévitable.

Les femmes autochtones quittent leur collectivité pour de nombreuses raisons. Certaines veulent fuir une relation abusive, d'autres souhaitent avoir accès à de meilleures possibilités, par exemple en matière d'éducation ou d'emploi. Les centres urbains présentent souvent de plus grands risques pour les femmes autochtones qui ne sont pas acclimatées et qui sont donc plus vulnérables à la criminalité et aux prédateurs.

L'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones (IPSCA) a été incluse en 2010 dans le cadre de l'intervention directe du gouvernement visant à lutter contre le nombre élevé de femmes autochtones disparues et assassinées. À cette époque, Sécurité publique Canada a reçu 5,7 millions de dollars (sur cinq ans) pour appuyer l'élaboration de plans de sécurité communautaire (PSC) par les collectivités autochtones. La raison d'être de l'IPSCA consistait à aider les collectivités à cerner leurs risques en matière de sécurité et à élaborer des mesures intégrées et exhaustives susceptibles de leur permettre de passer de la résolution de problèmes à la création de collectivités saines et sûres. Ce programme a été élargi en 2014 dans le cadre du Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones¹⁷. À cette époque, Sécurité publique Canada a reçu 8,6 millions de dollars jusqu'en 2015-2020 pour continuer d'appuyer l'élaboration de plans de sécurité communautaire (PSC).

La planification de la sécurité communautaire est axée sur le renforcement de la capacité d'une collectivité de créer un milieu de vie sécuritaire en lui fournissant le soutien dont elle a besoin pour élaborer et mettre en œuvre un plan de sécurité communautaire. Ces plans reflètent les priorités en matière de sécurité établies dans le cadre de ce processus de planification, qui est dirigé par la collectivité et qui comprend une vaste participation et des consultations communautaires. L'appui des collectivités autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de sécurité communautaire (PSC) vise à faire en sorte que tous les membres de la collectivité se sentent engagés sur la voie d'une vie familiale et communautaire plus sûre et plus saine. Voici des exemples des types de questions qui peuvent faire l'objet d'une intervention :

- Abus d'alcool, de drogues illicites et de médicaments sur ordonnance;
- Crimes et violence liés à l'abus d'alcool et de drogues;
- Violence physique et sexuelle dans la famille, manque d'abris sûrs pour les femmes, les enfants et les hommes;
- Soutien aux parents et à la famille, négligence envers les enfants, désintégration des valeurs communautaires traditionnelles;
- Programmes pour les jeunes, déjudiciarisation pour éviter le leurre criminel ou le leurre par gang;
- Respect des Aînés;
- Activités du comité de justice réparatrice ou de justice communautaire;
- Absence de présence policière dans la collectivité ou besoin d'accroître la confiance envers la police et les relations avec celle-ci;
- Soutien en santé mentale pour les abus et les traumatismes historiques et actuels;
- Santé physique et nutritionnelle;

¹⁷ <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2014/09/condition-feminine-canada-gouvernement-canada-presente-plan-action-contrer-violence-familiale-crimes-violents-endroit-femmes-filles-autochtones.html>

- Programmes à l'intention des délinquants et réinsertion sociale;
- Éducation des personnes et emplois au sein de la collectivité;
- Rétablissement de l'identité, apprentissage ou réapprentissage des méthodes traditionnelles, entraide au sein de la collectivité.

Processus de planification de la sécurité des collectivités autochtones

Avant le début du processus de planification de la sécurité, il importe que les dirigeants de la collectivité soutiennent pleinement le concept et démontrent leur engagement. Les représentants de Sécurité publique Canada fourniront de l'information et seront disponibles pour répondre aux questions. Mais aucun processus ne sera entrepris sans une invitation de la collectivité et une approbation écrite de ses dirigeants.

Une fois que les dirigeants ont accepté de participer au processus, une personne-ressource principale doit être désignée, et cette dernière formera un groupe central composé de membres de la collectivité afin de lancer le processus. Le groupe central devrait être un bon échantillon représentatif de personnes de divers horizons. Il devrait être composé de personnes dévouées et passionnées par leur travail avec la collectivité, par exemple des travailleurs de la santé, des aides juridiques, des éducateurs, des jeunes, des Aînés, etc. Il se révèle essentiel d'obtenir un engagement ferme de la part du groupe central pour que le processus soit une réussite. Dans le cadre de cette approche populaire unique, la personne-ressource clé de la collectivité et le groupe central sont appuyés par un représentant de Sécurité publique Canada qui travaille avec eux et qui continue de les soutenir tout au long des nombreuses étapes du processus de planification de la sécurité (voir l'**annexe C**, un document d'engagement transmis aux collectivités à l'étape de la mobilisation).

Le processus comporte quatre étapes, dont le calendrier varie en fonction des besoins du groupe central. Cependant, chaque étape comprend de nombreuses réalisations ou de nombreux jalons à atteindre. Chaque étape, à l'exception de celle de la mobilisation virtuelle, est réalisée dans le cadre d'un atelier de deux ou trois jours.

1. La mobilisation virtuelle est le processus qui consiste à préparer la collectivité à participer à l'élaboration d'un plan de sécurité communautaire. Un employé de Sécurité publique Canada collaborera avec la personne-ressource clé désignée par les dirigeants pour aider à déterminer les membres du groupe central, fournir de l'information sur ce qui sera attendu tout au long du processus, confirmer que la collectivité est prête et présenter le facilitateur (un facilitateur informé et formé sur le plan culturel, financé par l'entremise de Sécurité publique Canada).

2. L'établissement de relations se déroule tout au long du processus. Toutefois, lorsque le facilitateur rencontre la collectivité pour la première fois, l'accent sera mis sur le réexamen de l'engagement des dirigeants de la collectivité ainsi que sur la création du mandat et des conditions du groupe central. Les membres du groupe central devront bien comprendre le processus et son importance afin de mobiliser l'ensemble de leur collectivité tout au long du processus.

3. La planification des mesures à prendre s'amorce lorsque le groupe central travaille bien et est fin prêt à commencer à élaborer des éléments du plan de sécurité communautaire, notamment une vision d'avenir. Dans le cadre d'ateliers, le facilitateur utilisera l'exercice « PATH », au cours duquel le groupe central déterminera les forces de sa collectivité, les risques en matière de sécurité et les ressources accessibles au sein de sa collectivité pour l'aider. Ces ateliers

permettent aux membres de se préparer et d'acquérir les compétences et les moyens en vue d'élaborer un plan de sécurité communautaire. Ensuite, le facilitateur guide le groupe central dans la rédaction de leur plan de sécurité communautaire, dans lequel il établit ses objectifs et la marche à suivre pour répondre globalement aux questions sous-jacentes propres à la collectivité, comme la violence, la toxicomanie, le sous-emploi et la criminalité.

4. L'élaboration du plan de sécurité s'amorcera à l'étape de la planification, mais au cours du dernier atelier. Le facilitateur se concentrera sur la clarification des éléments du plan de sécurité communautaire et incitera le groupe central à pousser et à motiver l'ensemble de sa collectivité pour ce qui est de la mise en œuvre de ce plan.

Grâce à ce plan de sécurité axé sur la collectivité, les collectivités autochtones sont mieux placées pour assurer la coordination et la mise en œuvre des changements ciblés en fonction de leurs facteurs de risque avec l'aide de leur collectivité et des gouvernements fédéraux et provinciaux. Ce processus aboutit à un plan de sécurité communautaire qui est véritablement établi par la collectivité. Le plan est adapté à partir d'activités qui tiennent compte des facteurs historiques et s'inspirent des circonstances uniques de la collectivité, et trace le chemin vers une collectivité plus sûre et plus saine (voir **Annexe D**, a une présentation sur les tribus Cowichan, auprès desquelles Sécurité publique Canada est engagée depuis 2014).

Portée et mise en œuvre de l'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones

Sécurité publique Canada s'est engagée auprès de plus de 150 collectivités autochtones au sujet de l'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones (IPSCA). Étant donné que le processus demande à l'ensemble de la collectivité de faire face à des circonstances difficiles et souvent tragiques (par exemple, des crises comme les interventions en cas de suicide chez les jeunes, la divulgation d'abus sexuels, etc.), le rythme des progrès varie entre les collectivités et peut prendre de huit (8) à dix-huit (18) mois environ. À ce jour, quarante-quatre (44) d'entre elles ont achevé un plan de sécurité communautaire (PSC).

Lors de la création du programme en 2009, Sécurité publique Canada, en partenariat avec ses homologues du système de justice pénale, a répertorié les collectivités qui pourraient bénéficier de cette approche et a communiqué avec les dirigeants de ces collectivités pour connaître leur intérêt à élaborer un plan de sécurité communautaire (PSC). Depuis ce temps, les recommandations et le bouche-à-oreille ont généré une demande pour maintenir un système prêt à l'emploi de premier ordre. L'intérêt à l'égard du processus demeure élevé et, jusqu'à maintenant, aucune collectivité n'a été refusée. Toutefois, certaines sont sur une liste d'attente. Elles seront mobilisées lorsque des fonds seront accessibles. Sécurité publique Canada étudie la possibilité non seulement de prolonger le financement au-delà de 2020, mais aussi d'accroître sa capacité de mieux répondre à la demande.

Une fois le plan de sécurité communautaire (PSC) terminé, les représentants de Sécurité publique Canada demeurent un partenaire important pour la fourniture de conseils sur la mise en œuvre. Sécurité publique Canada peut apporter son soutien de plusieurs façons. Le Programme de contribution à l'amélioration de la sécurité des collectivités autochtones¹⁸ (PCASCA) est une composante de l'IPSCA et constitue un fonds modeste de

¹⁸ <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crretns/cmmnt-sft-cntrbtn-prgrm-fr.aspx>

3,2 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer des projets de mise en œuvre novateurs. Les projets qui démontrent que la collectivité continue de travailler de concert à l'avancement de ses objectifs de sécurité et à la recherche de solutions novatrices pour mettre en œuvre son plan de sécurité sont admissibles à un financement. Sécurité publique Canada joue également un rôle important au chapitre de la participation d'autres ministères fédéraux et provinciaux/territoriaux à la mise en œuvre des PSC en établissant des réseaux et en communiquant l'information.

Récemment, Sécurité publique Canada a mené un projet pilote avec cinq (5) collectivités qui ont mené à bien leurs plans en vue de faire participer d'autres ministères fédéraux, notamment le Service correctionnel du Canada, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Emploi et Développement social Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada, Services aux Autochtones Canada, Justice Canada, la Commission des libérations conditionnelles du Canada, l'Agence de santé publique du Canada, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Condition féminine Canada, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest et les ministères provinciaux qui ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre des composantes du PSC. Du point de vue de ces partenaires, le plan de sécurité communautaire aide à mieux cibler le financement et à faire en sorte qu'il appuie les projets jugés prioritaires par la collectivité.

Dans le cadre de ce projet pilote, et à la lumière de l'expérience acquise auprès des collectivités autochtones en matière de mise en œuvre, Sécurité publique Canada reconnaît le rôle de premier plan que jouent les fonctionnaires du Ministère en assurant une liaison continue avec la collectivité, en portant le plan de la collectivité à l'attention des partenaires du gouvernement fédéral et en tirant parti des réseaux gouvernementaux pour appuyer la collectivité dans ses efforts de mise en œuvre. Un rapport sur le projet pilote sera accessible en janvier 2019.

Sécurité publique Canada continue de travailler en partenariat avec les collectivités autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants clés afin d'appuyer l'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones (IPSCA) partout au pays.

Voici quelques exemples de projets récents financés dans le cadre du Programme de contribution à l'amélioration de la sécurité des collectivités autochtones (PCASCA) :

1. Le projet Dénormalisation de la violence (juin 2017 à mars 2019) se concentre sur la reconstruction des connaissances et des compétences culturelles de la collectivité afin d'établir des relations saines pour tous les secteurs de la collectivité. Le projet promeut et améliore les enseignements culturels au chapitre de la coopération et de la collaboration pour renforcer la sécurité individuelle, familiale et communautaire.
2. Le projet de plan de sécurité communautaire (février 2016 à février 2019) promeut et améliore les enseignements culturels au chapitre de la coopération et de la collaboration et renforce la sécurité individuelle, familiale et communautaire par la guérison des traumatismes, l'enseignement des aptitudes à la vie quotidienne, le développement des compétences parentales et le rétablissement des rôles traditionnels des Aînés comme enseignants et mentors pour tous les secteurs de la collectivité. Afin d'atteindre ces objectifs, la collectivité mettra en œuvre des programmes et offrira des ateliers et des activités culturelles communautaires axés sur les relations individuelles et familiales, ainsi que sur la santé et la sécurité communautaires. Grâce à une approche modulaire, qui cible simultanément les jeunes, les jeunes parents et les membres de la collectivité, la collectivité renforcera la sécurité communautaire en s'attaquant aux causes profondes de la violence et en sensibilisant les membres de la collectivité.

3. Le projet Wraparound (février 2016 à mars 2019) est un élément fondamental de quatre plans de sécurité à proximité. Le modèle est fondé sur la prestation de mesures holistiques de sécurité et de mieux-être axées sur des enseignements culturels communs, la guérison et la prestation de services interorganismes intégrés et concertés. Ce projet fait appel à des plans de mieux-être spécifiques qui reposent sur les exigences complexes d'un client. Ces plans de soins sont établis selon une entente officielle conclue par des fournisseurs de services qui se sont engagés à soutenir un client ou une famille en fonction de la situation particulière de la personne ou de la famille. Le processus est entièrement volontaire, étant donné que le modèle d'intervention est proposé aux clients potentiels comme une option de prestation de services.

4. Le projet Soaring Eagles Youth Wellness (juin 2017 à novembre 2018) a permis de poursuivre la mise en œuvre des éléments novateurs du plan de sécurité dirigés par la collectivité. Grâce à ce projet, l'ensemble de la collectivité est encouragée à rendre la collectivité plus sûre en mettant l'accent sur les jeunes. Plus précisément, ce projet a fourni à la communauté des activités structurées pour améliorer l'estime de soi chez les jeunes afin de contrer l'incidence de la violence et des abus normalisés dans la collectivité.

5. Le projet Violence JHF — Jeunes, habilités, forts est un projet d'intervention visant à soutenir les femmes et les enfants victimes de violence familiale et englobe sept (7) collectivités (décembre 2016 à mars 2020).

6. Le programme Metis Men and Boys (mars 2018) a été élaboré afin que les hommes apprennent et cherchent à interagir dans leur environnement d'une manière non violente et positive et à dénormaliser les images négatives des hommes véhiculées dans les médias actuels, du machisme à l'affiliation à un gang, à la violence physique et sexuelle et la domination des autres. Le résultat escompté est de changer les attitudes chez les hommes et les garçons et/ou de renforcer le rôle de soutien que les hommes jouent en tant qu'atouts pour la collectivité.

Dans le cadre de l'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones (IPSCA), on appuie les efforts communautaires visant à répondre à des questions de sécurité et de mieux-être ciblées et globales. Grâce à ce processus, Sécurité publique Canada démontre qu'une réponse intégrée et globale aux enjeux prioritaires de la collectivité peut remplacer une approche réactive pour régler les problèmes et mener à des collectivités saines et sécuritaires. En aidant les collectivités autochtones à répondre à leurs propres besoins en matière de sécurité et à trouver des solutions à cet égard, il sera plus facile d'assurer la viabilité des solutions à plus long terme qui amélioreront la vie des femmes et des filles autochtones.

Recherche

Sécurité publique Canada effectue des recherches internes à l'appui de l'élaboration des politiques dans des domaines prioritaires et sur de nombreux sujets, notamment :

- Délinquants violents à risque élevé;
- Délinquants sexuels;
- Services correctionnels communautaires;
- Traitement et réadaptation des délinquants;
- Justice réparatrice;
- Services correctionnels pour Autochtones.

La recherche contribue à établir des données empiriques solides pour fournir des conseils stratégiques, appuyer l'élaboration d'options stratégiques fondées sur des données probantes, et assurer la prestation de programmes efficaces.

Les liens vers les résumés des travaux de recherche menés par la Division de la recherche de Sécurité publique Canada qui se rapportent aux domaines prioritaires énumérés dans le présent document sont inclus ci-dessous :

Délinquants violents à risque élevé

1. Comment optimiser les prédictions de la récidive sexuelle chez les délinquants sexuels — 2018
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2018-s002/index-fr.aspx>
2. Évaluer le risque que présentent les délinquants auteurs d'actes de violence conjugale — 2011
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dmstc-ffndrs/index-fr.aspx>

Traite des personnes

1. Traite des femmes et des filles autochtones — Mai 2014
http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/sp-ps/PS18-8-2014-fra.pdf

Services correctionnels communautaires

1. Intervention cognitivo-comportementale dans le cadre de la surveillance communautaire — 2012
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ntrvnts-sprvsn/index-fr.aspx>
2. De gestionnaire de cas à agent du changement : l'évolution des mesures efficaces à l'égard de la surveillance dans la collectivité — 2012
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2012-01-cmc/index-fr.aspx>

Traitement et réadaptation des délinquants

1. Répondre aux besoins des délinquants — 2011
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ddrssng-nds/index-fr.aspx>
2. Méta-analyse de l'efficacité du traitement des délinquants sexuels : risque, besoin et réceptivité — 2009
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2009-01-trt/index-fr.aspx>
3. Que faut-il faire avec les délinquants à faible risque? — 2009
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/tdwth-lwrsk/index-fr.aspx>

Justice réparatrice

1. Incidence de la justice réparatrice sur la santé des participants — 2010
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/rstrtv-nhlth/index-fr.aspx>
2. Améliorer les pratiques de justice réparatrice — 2009
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/mprvng-prcts/index-fr.aspx>
3. La justice réparatrice dans les cas de crimes graves — 2005
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/rstjstc-srscrm/index-fr.aspx>

Services correctionnels pour Autochtones

1. Une méta-analyse de l'efficacité des programmes de traitement culturellement adaptés chez les délinquants autochtones — 2017
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2017-s016/index-fr.aspx>
2. Ce que nous savons et ne savons pas au sujet de l'évaluation du risque que présentent les délinquants d'origine autochtone — 2017
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2017-s009/index-fr.aspx>
3. Prédiction de la récidive chez les délinquants autochtones — 2013
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/prdctng-brgnls/index-fr.aspx>
4. L'évaluation de risque de récidive chez les délinquants sexuels autochtones — 2012
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/brgnl-ffndrs/index-fr.aspx>
5. Développement du comportement de récidive chez les autochtones — 2009
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/chrnc-ffndng/index-fr.aspx>

Services de police autochtones

1. Modèles du Programme des services de police des Premières nations — Études de cas représentatives — 2016
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2016-s014/index-fr.aspx>
2. Intervention collaborative axée sur le risque — Une étude de l'application du modèle du carrefour dans la Nation cri de Samson — 2016
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2016-s001/index-fr.aspx>
3. Cycle de vie des services de police administrés par les Premières Nations du Canada — 2015
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2016-r030/index-fr.aspx>

Prévention de la criminalité

1. Strengthening the Spirit-Oskâyi Kiskinotahn : Building a Comprehensive Response to Family Violence in Aboriginal Communities — 2014
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/strngthnng-sprt/index-fr.aspx>
2. Projet Ndaawin — 2007
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2007-es-13/index-fr.aspx>
3. Prévention du crime : Adaptations locales de programmes de prévention du crime : Une trousse — 2018
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2017-h04-cp/index-fr.aspx>
4. État de préparation et mobilisation communautaires — 2017
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2017-h02-cp/index-fr.aspx>
5. Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) : Appel de demandes de 2018 — Accent sur la violence chez les jeunes, l'intimidation et la cyberintimidation dans les collectivités autochtones et vulnérables
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/fndng-prgrms/ntnl-crm-prvntn-strtg/index-fr.aspx>
6. Outils et ressources en prévention du crime (liens généraux vers des publications)
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/tls-rsrcs/index-fr.aspx>.

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) — Soumission dans le cadre de l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones

Exemples de projets

1. Le programme *Rétablissement de l'équilibre* (d'octobre 2018 à mars 2022) consiste en un projet de réinsertion sociale des délinquants et de justice alternative qui s'adresse aux délinquants autochtones à risque élevé et ayant des besoins importants qui nécessitent un soutien intensif. En collaboration avec le système de justice pénale et les services de soutien locaux, les membres du projet utiliseront une approche globale de gestion des cas afin d'élaborer des plans de services personnalisés axés sur les forces et adaptés à la culture, qui répondront aux besoins des délinquants en matière de réinsertion sociale et amélioreront la sécurité communautaire.
2. Le *Programme de réinsertion sociale et de guérison des Autochtones* (de septembre 2018 à mars 2022) consiste en un programme de réinsertion sociale qui s'adresse aux délinquants autochtones libérés des établissements correctionnels provinciaux et fédéraux. Les membres du projet collaboreront avec les Aînés dans les établissements correctionnels pour garantir que le travail sur le plan culturel et spirituel amorcé au sein de l'établissement se poursuive après la libération du délinquant. Par suite de sa mise en liberté, le délinquant participera à un processus de cercle pour déterminer ses besoins en matière de réinsertion sociale et élaborer un plan de guérison. Au besoin, le cercle peut comprendre des personnes de soutien pour le délinquant, la victime et les personnes de soutien à la victime, des membres de la collectivité, le personnel de l'établissement correctionnel, des agents de probation et de libération conditionnelle, des policiers et des conseillers en toxicomanie. Ce projet permettra la construction d'une suerie et s'appuiera sur des services communautaires adaptés à la culture des délinquants pour les aider dans leur cheminement vers la guérison. Ce projet permettra d'élaborer une gamme de ressources documentaires qui seront distribuées aux collectivités autochtones intéressées à lancer leur propre projet de réintégration.
3. Le *Indigenous Reconciliation Program* (programme de réconciliation autochtone) (d'octobre 2018 à mars 2022) consiste en un programme de soutien à la réinsertion sociale des délinquants qui offrira des services et du soutien aux délinquants autochtones, à leurs familles, aux victimes et aux fournisseurs de services dans la collectivité où les délinquants effectueront leur retour. Un programme visant à sensibiliser les familles des délinquants et les membres de la collectivité au lien entre les traumatismes historiques et le comportement criminel sera offert afin que les collectivités puissent élaborer une approche axée sur les traumatismes pour appuyer la réinsertion sociale. Les délinquants seront préparés aux cercles de réconciliation communautaires pendant qu'ils sont encore en détention et, après leur mise en liberté, ils participeront à un cercle animé auquel prendra part la famille du délinquant, des membres de la collectivité et des Aînés, et qui donnera lieu à un plan de réinsertion sociale. Le personnel du programme utilisera ensuite une approche de gestion de cas pour appuyer la réussite de la réinsertion sociale du délinquant.
4. L'*Initiative de réinsertion sociale de parents autochtones incarcérés* (d'octobre 2018 à mars 2022) est un projet combiné de prestation de programmes et de recherche sur la réinsertion sociale qui utilisera un point de vue autochtone pour examiner la personne incarcérée en tant que parent d'abord et analysera dans quelle mesure l'incarcération et les événements menant à l'incarcération ont créé un fossé entre leur rôle de parent, de famille et de membre de la collectivité. Le volet de recherche de cette initiative déterminera le nombre de délinquants autochtones purgeant une peine de ressort fédéral qui sont incarcérés dans la province, s'il existe ou non des relations entre les parents et les enfants et les obstacles personnels ou systémiques à l'établissement et au maintien des relations familiales. La recherche éclairera l'élaboration d'un programme pilote dans un établissement fédéral pour hommes et dans un établissement pour femmes qui contribuera à garder les familles en contact pendant l'incarcération et à préparer la réinsertion sociale dans la collectivité. La recherche qui en découlera sera diffusée aux principaux intervenants dans le but d'améliorer les politiques et les programmes destinés aux parents autochtones et à leurs familles dans les établissements correctionnels fédéraux.

5. Le *Indigenous Court Navigator* (navigateur auprès des tribunaux autochtones) (de septembre 2018 à mars 2022) consiste en une solution de rechange au projet de garde qui sera mis en place dans un tribunal des Premières nations nouvellement établi. Le but de ce projet est de travailler auprès des délinquants qui ont accepté la responsabilité de leur(s) crime(s) en plaidant coupables et qui ont consenti à ce que leur cause soit entendue par un juge et des Aînés locaux. En plus de l'ordonnance de probation, le tribunal des Premières nations mettra en œuvre un plan de guérison qui prévoira des conditions réparatrices et adaptées sur le plan culturel pour la peine du délinquant. Des plans de guérison seront élaborés avec la participation du délinquant, du juge, d'un groupe d'Aînés, de l'avocat de la Couronne et de la défense, des fournisseurs de services sociaux locaux, des victimes ainsi que des membres de la famille. Les plans de guérison seront conçus de manière à tenir compte des circonstances uniques de chaque personne, à intégrer les principes traditionnels de la justice autochtone, à offrir une réparation pour les torts causés et à servir de solution de rechange à une peine d'emprisonnement.
6. Le *Programme communautaire de soutien par les pairs pour la réinsertion sociale* (d'octobre 2018 à mars 2022) consiste en un projet de réinsertion sociale des délinquants qui offrira des services de travailleurs de soutien par les pairs et d'un auxiliaire traditionnel aux délinquants autochtones avant leur mise en liberté et après leur libération dans la collectivité. Les travailleurs de soutien par les pairs vont œuvrer auprès du délinquant à titre de conseillers, d'éducateurs, de défenseurs et de courtiers de connaissances et faciliteront l'accès à une vaste gamme de programmes et de services communautaires adaptés sur le plan culturel afin de favoriser une réinsertion sociale réussie.
7. *Le projet Favoriser une réinsertion sociale réussie — Une approche culturelle* (d'octobre 2018 à mars 2022) consiste en un projet de réinsertion sociale des délinquants qui appuiera la réinsertion sociale réussie et sécuritaire des délinquants dans la collectivité. Le projet offrira un engagement et un soutien directs aux délinquants au sein de l'établissement correctionnel local et dans la collectivité grâce à la prestation de services améliorés de réadaptation et de réinsertion sociale offerts par un agent de liaison et gestionnaire de projet autochtone, un conseiller en traumatologie autochtone et un spécialiste des connaissances traditionnelles. Ce programme amélioré comprendra l'acquisition des connaissances traditionnelles, le traitement des problèmes de traumatisme et le soutien aux délinquants dans le domaine des services sociaux et de l'emploi après leur libération de l'établissement.
8. Le *Programme de réintégration et du mieux-être des Autochtones* (de septembre 2018 à mars 2022) est un projet de réinsertion sociale qui relie les délinquants de l'établissement correctionnel local à la collectivité. Au sein de l'établissement correctionnel, un coordonnateur de la réinsertion sociale des Autochtones offrira du soutien et des conseils aux délinquants, en veillant à ce qu'ils participent activement aux cérémonies culturelles ainsi qu'aux programmes portant sur la violence conjugale, la gestion de la toxicomanie, le rôle parental, les connaissances financières et les programmes visant à les aider à obtenir un logement. Après sa mise en liberté, le délinquant amorce une transition et travaillera avec un coordonnateur de la réinsertion sociale dans la collectivité qui l'aidera à respecter les conditions de sa mise en liberté et à obtenir les services et le soutien dont il a besoin. Les deux coordonnateurs collaboreront étroitement avec l'équipe locale responsable de la gestion intégrée des délinquants (une équipe qui travaille auprès des délinquants à risque élevé qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie) afin de soutenir les délinquants dans leur itinéraire de réinsertion sociale qui a été élaboré pendant leur détention.

9. Le projet *Coming Home to Stay: A Reintegration Support Program for Federal and Provincial Offenders* (Rentrer à la maison pour rester : Un programme de soutien à la réinsertion sociale pour les délinquants sous responsabilité fédérale et provinciale) (d'octobre 2018 à mars 2022) consiste en un projet de réinsertion sociale des délinquants qui a été conçu pour le travail auprès des délinquants autochtones en mettant l'accent sur cinq éléments précis jugés nécessaires à la réussite de la réinsertion sociale. Il s'agit notamment : i) de l'accès aux ressources culturelles; ii) de la réunification des familles; iii) du soutien en santé mentale; iv) de l'accès à la formation, au perfectionnement des compétences et à l'éducation; et v) de l'accès au logement. Les membres du projet collaboreront avec les établissements correctionnels pour faciliter les évaluations et déterminer les services de soutien. En outre, ils travailleront auprès des délinquants après leur mise en liberté pour garantir leur accès aux services et aux programmes culturels.
10. Le *Indigenous Reintegration Project* (projet de réintégration des Autochtones) (d'octobre 2018 à mars 2022) consiste en un projet de réinsertion sociale à l'intention des délinquants autochtones provenant d'établissements provinciaux ou fédéraux. Le programme fera appel à un comité de justice qui appuiera l'élaboration de plans de réinsertion sociale destinés aux délinquants et servira d'organisme consultatif pour le projet. Dans le cadre de ce projet, on a répertorié le logement, l'emploi et l'éducation, le soutien culturel et social ainsi que les besoins complexes des délinquants comme étant des domaines prioritaires à aborder en vue d'une réinsertion sociale réussie. Plus particulièrement, les membres de ce projet travailleront auprès des personnes atteintes de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) et de troubles cognitifs afin d'obtenir un diagnostic qui mènera à des interventions personnalisées et adaptées sur le plan culturel. Simultanément au travail auprès des délinquants, on effectuera au cours du projet une évaluation des besoins de la collectivité qui permettra de cerner les défis et les lacunes en matière de services auxquels les délinquants autochtones font face lorsqu'ils tentent de réintégrer la collectivité. Cet outil servira à appuyer l'élaboration de programmes supplémentaires dans la collectivité qui répondent aux besoins des délinquants autochtones.
11. Le projet *Rentrer sur le bon pied* (de septembre 2018 à mars 2022) est un projet de réinsertion sociale à l'intention des délinquants qui s'appuie sur une relation existante avec l'établissement correctionnel local qui emploie à l'heure actuelle un agent de liaison autochtone chargé de la garde. De concert avec l'agent de liaison autochtone et l'équipe de gestion des cas de l'établissement correctionnel, un agent de liaison communautaire communiquera avec les délinquants pendant leur détention pour élaborer des plans de mise en liberté viables et adaptés à leur culture. À l'aide d'une approche axée sur la gestion de cas, les délinquants devront faire face à leurs problèmes tels que les traumatismes, la honte et la toxicomanie. On les aidera à comprendre les pratiques traditionnelles, notamment des protocoles communautaires et familiaux sains ou respectueux. En outre, ils auront accès à des activités de guérison et de cérémonie sous la direction d'un Aîné.
12. Le programme *Community Justice Program — Reintegration Support* (Programme de justice communautaire — Programme de soutien à la réintégration) (de septembre 2018 à mars 2022) est un projet de réinsertion sociale à l'intention des délinquants qui permettra d'assurer une gestion de cas personnalisée pour les délinquants, depuis leur incarcération jusqu'à leur réinsertion sociale réussie dans la collectivité. Les services de soutien qui seront offerts aux délinquants comprennent : cercles/cérémonies de guérison/réinsertion sociale, counselling traditionnel et occidental, soutien à l'audience de libération conditionnelle, soutien à la mise en liberté en vertu de l'article 84, planification de la mise en liberté, aiguillage vers des ressources locales et liaison avec la famille du délinquant et ses victimes, au besoin. En plus de promouvoir la guérison des délinquants autochtones, ce programme vise également à aborder la guérison à l'échelle de la collectivité en formant de jeunes adultes à coanimer des cercles de guérison des délinquants avec des membres du personnel des bureaux du conseil de bande et des Aînés locaux. Cette composante du programme a pour but de garantir que les principaux enseignements et pratiques sont transmis à la prochaine génération.

13. Les *programmes de guérison dirigés par des Aînés dans les centres correctionnels communautaires du Service correctionnel du Canada* (du 1^{er} septembre à mars 2021) consistent en un projet de réinsertion sociale des délinquants qui combine la prestation de programmes et la recherche. Dans le cadre de ce projet, des Aînés affectés dans deux bureaux de libération conditionnelle offriront des services de counselling et de guérison aux libérés conditionnels qui sont les plus susceptibles de faire l'objet d'une révocation de leur libération conditionnelle ou d'une récidive. Grâce au volet recherche de ce projet, on évaluera les programmes de guérison dirigés par des Aînés et qui aura pour résultat final i) d'acquérir une compréhension approfondie des politiques, des pratiques et des théories inhérentes aux programmes communautaires de guérison dirigés par des Aînés et de la façon dont ils peuvent créer les conditions nécessaires pour accélérer le passage de la détention à une réinsertion sociale réussie; ii) démontrer que les programmes de guérison communautaires dirigés par des Aînés peuvent prolonger les périodes de temps dans la collectivité pour les personnes dont la libération conditionnelle est révoquée; iii) démontrer une réduction de la gravité des infractions pour les personnes dont la libération conditionnelle est révoquée; et iv) attester d'une augmentation du nombre de personnes qui réussissent leur réintégration dans la collectivité.
14. Le programme *Rebuilding the Circle — A Continuum of Caring* (Reconstruire le cercle — Un continuum d'entraide) (d'octobre 2018 à mars 2022) est un projet de réinsertion sociale à l'intention des délinquants qui se déroulera à partir d'un pavillon de ressourcement communautaire pour délinquants sous responsabilité fédérale exploité par le Service correctionnel du Canada (SCC). Ce projet vise à renforcer le soutien familial et communautaire en vue du retour éventuel d'un délinquant dans sa collectivité. Les familles des délinquants se rendront au pavillon de ressourcement pour participer à un programme de thérapie familiale autochtone et travailleront avec les Aînés, les guérisseurs et les membres de l'équipe du pavillon de ressourcement pour comprendre les problèmes auxquels ils ont été confrontés avant et pendant la période où le membre de leur famille a été incarcéré. De plus, dans le cadre de ce programme, une formation sera offerte aux travailleurs communautaires par la collectivité d'origine du délinquant sur des questions de réinsertion sociale comme le soutien au délinquant et à sa famille, les besoins thérapeutiques et les processus visant à améliorer le soutien et les ressources à l'échelon local. Les participants seront sensibilisés aux défis de la réinsertion sociale et en apprendront davantage sur la gestion de la colère, la résolution des conflits, la prise de décisions favorables, les relations saines, l'abstinence et la sobriété, l'animation des cercles de guérison et de résolution des conflits, la thérapie individuelle et les méthodes d'élaboration de stratégies pour aider les délinquants à réintégrer avec succès la société.
15. Le *Programme de soutien à la réinsertion sociale* (de septembre 2018 à mars 2022) est un projet de réinsertion sociale des délinquants qui offrira un soutien à la réinsertion sociale adaptée sur le plan culturel aux membres de bandes locales après leur retour d'un établissement correctionnel. Dans le cadre du projet, on embauchera un coordonnateur de la réinsertion sociale qui communiquera avec les établissements correctionnels provinciaux et fédéraux et assurera la liaison avec les fournisseurs de services locaux afin d'offrir le soutien et les services appropriés aux délinquants faisant l'objet d'une réinsertion sociale dans la collectivité. À leur retour, les délinquants participeront à un cercle de soutien auquel prendront part des Aînés de la région et au cours duquel un plan de mieux-être sera élaboré. Le coordonnateur de la réinsertion sociale travaillera directement auprès des clients et de leurs familles de façon holistique pour relever les défis variés et uniques auxquels ils font face. Dans le cadre de ce projet, on organisera des ateliers d'enseignement traditionnels mensuels à l'intention des délinquants sur des sujets comme le respect des femmes et des enfants, la prise de décisions positives et l'estime de soi.



Annex B

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé


L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.


Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



POLITIQUE
SUR LA
POLICE DES
PREMIÈRES
NATIONS



Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1996

N° de cat.: JS42-76/1996

ISBN: 0-662-62631-1

TABLE DES MATIÈRES

I	INTRODUCTION	1
II	BUT ET PORTÉE DE LA POLITIQUE	3
III	OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	4
IV	PRINCIPES DE LA POLITIQUE	5
V	FINANCEMENT	8
	<ul style="list-style-type: none">• Modèles de services policiers• Évaluation des besoins de financement• Critères de financement• Coûts des services de police admissibles au financement	
VI	GESTION DU PROGRAMME	11

I

INTRODUCTION

La Politique sur la police des Premières nations a été adoptée par le gouvernement fédéral en juin 1991, pour que les Premières nations du Canada puissent bénéficier de services de police professionnels, efficaces, adaptés à leurs cultures et dont les responsables rendent compte aux populations locales.

La Politique, que le ministère du Solliciteur général applique depuis avril 1992, s'appuie sur le principe du partenariat. Elle permet au gouvernement fédéral, aux provinces, aux territoires et aux Premières nations de négocier des accords tripartites de manière à mettre sur pied des services de police qui répondent aux besoins de chaque collectivité.

D'après un examen des cinq premières années d'application de la Politique effectué par un organisme indépendant, le cadre de la Politique est pertinent et solide, et évolue dans la bonne voie. De plus, les représentants des provinces, des territoires et de la plupart des Premières nations estiment que le processus tripartite constitue actuellement la façon la plus efficace de répondre aux besoins des Premières nations en matière de police.

Au printemps 1996, fort de ces conclusions positives, le gouvernement fédéral a affirmé sa volonté de poursuivre l'application de la Politique tout en lui apportant quelques modifications mineures résultant de suggestions faites lors de la mise en oeuvre et de l'examen mentionné ci-dessus.

Quoique la Politique ait peu changé dans son ensemble, les modifications adoptées mettent un accent accru sur la sécurité publique, notamment en ce qui concerne les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables. De plus, elles font ressortir la volonté du gouvernement d'aider les Premières nations à atteindre l'autosuffisance et l'autonomie gouvernementale et de

maintenir avec ces dernières des partenariats fondés sur la confiance, le respect mutuel et la participation aux décisions. Par ailleurs, on a assoupli certains aspects de la Politique pour en simplifier l'administration.

Le présent guide comporte les modifications approuvées par le gouvernement et remplace le guide précédent, publié en 1992.

II

BUT ET PORTÉE DE LA POLITIQUE

Le but de la Politique sur la police des Premières nations est d'améliorer l'ordre, la sécurité publique et la sécurité personnelle des habitants dans les collectivités des Premières nations, y compris celle des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables.

La Politique permet d'améliorer l'administration de la justice au sein des Premières nations par des mesures concrètes, c'est-à-dire en mettant sur pied, de concert avec les collectivités, des services de police professionnels, efficaces et adaptés à leurs besoins particuliers. Cela se fait au moyen d'une formule de partage des coûts et d'aide connexe.

En outre, la Politique sur la police des Premières nations constitue un moyen de mettre en pratique la politique fédérale concernant la mise en oeuvre du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et la négociation de cette autonomie.

Elle est appliquée de façon uniforme dans tout le Canada au moyen d'accords tripartites négociés entre le gouvernement fédéral, les provinces ou les territoires et les Premières nations.

Elle vise toutes les réserves indiennes, certaines autres collectivités indiennes établies sur les terres de la Couronne, ainsi que les collectivités inuit.

III

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Renforcer la sécurité publique et la sécurité personnelle pour que les membres des Premières nations puissent jouir de leur droit à la sécurité publique et à la sécurité personnelle, grâce à des services de police adaptés à leurs besoins particuliers et conformes à des normes quantitatives et qualitatives acceptables.

Accroître les responsabilités et l'obligation de rendre compte afin d'aider les Premières nations à acquérir les moyens d'atteindre l'autosuffisance et l'autonomie gouvernementale, grâce à la mise en place de mécanismes de gestion, d'administration et de responsabilisation. De tels mécanismes permettront aux services de police d'échapper à toute influence partisane ou politique inappropriée.

Construire un nouveau mode de partenariat avec les collectivités des Premières nations fondé sur la confiance, le respect mutuel et la participation aux décisions, dans la mise en œuvre et l'administration de la Politique sur la police des Premières nations.

IV

PRINCIPES DE LA POLITIQUE

Qualité et niveau des services

Les collectivités des Premières nations devraient avoir accès à des services de police adaptés à leurs besoins particuliers. Ces services devraient être égaux en qualité et en quantité aux services dont bénéficient les collectivités environnantes caractérisées par des conditions semblables. Les collectivités des Premières nations devraient avoir leur mot à dire au sujet du niveau et de la qualité des services de police qui leur sont fournis.

Responsabilités et pouvoirs

Les policiers au service des collectivités des Premières nations devraient avoir les mêmes responsabilités et les mêmes pouvoirs que les autres policiers du Canada. Par conséquent, ils devraient être en mesure de faire respecter les lois provinciales et fédérales applicables (y compris le *Code criminel*) ainsi que les règlements des bandes.

Sensibilité aux cultures et aux besoins des Premières nations

Les services de police destinés aux Premières nations devraient être fournis par un nombre adéquat de personnes ayant des antécédents culturels et linguistiques semblables à ceux des collectivités visées, de telle sorte que les services en question soient efficaces et adaptés aux cultures et aux besoins particuliers des principaux intéressés.

Modèles de services policiers

Les modèles de services policiers des collectivités des Premières nations doivent être au moins équivalents à ceux qui sont offerts dans les collectivités environnantes caractérisées par des conditions semblables. Les collectivités des Premières nations devraient participer au choix du modèle adapté à leur collectivité.

Choix d'un modèle de services policiers

Le modèle de services policiers choisi devrait répondre aux besoins particuliers de la collectivité concernée, tout en demeurant aussi économique que possible.

Mise en oeuvre des nouveaux services

La mise en œuvre des nouveaux services de maintien de l'ordre administrés par les Premières nations devrait se faire sur plusieurs années afin de favoriser une transition sans heurts.

Autonomie et obligation de rendre compte de la police

Les collectivités des Premières nations devraient jouer un rôle efficace et approprié dans la direction de leurs services de police. Par conséquent, ces services devraient comprendre des conseils, des commissions et des organismes consultatifs qui sont représentatifs de leur collectivité et qui veillent à ce que la police fasse l'objet d'une saine gestion, à ce qu'elle rende des comptes à la population et à ce qu'elle échappe à toute influence partisane ou politique inappropriée.

Supervision de la police

L'organisation de la police dans les collectivités des Premières nations devrait prévoir des mécanismes d'examen indépendant et impartial des allégations concernant les abus de pouvoir et les violations des codes de conduite par des agents de police ainsi que des mécanismes permettant de soumettre des griefs et des demandes de réparation en cas de mesure disciplinaire ou de congédiement.

Cadre juridique

Les accords sur les services de police des Premières nations devraient être élaborés au sein d'un cadre juridique qui permette aux Premières nations d'instituer, d'administrer et de réglementer leurs services de police et de nommer leurs agents de police conformément aux normes et aux usages existant dans la province. Au besoin, le gouvernement fédéral travaillera de concert avec les provinces, les territoires et les Premières nations pour favoriser un tel cadre juridique.

Accords de partage des coûts

Compte tenu du partage des compétences, le gouvernement fédéral et les provinces devraient se partager le coût de la police des Premières nations. Au moyen des sommes limitées dont il dispose, le gouvernement fédéral devrait fournir une aide financière uniforme et équitable pour que l'on respecte les normes nationales établies et que l'on applique les principes énumérés ci-dessus.

V

FINANCEMENT

Le financement de tous les types de service de police des Premières nations est fondé sur des accords tripartites entre le gouvernement fédéral, les provinces ou les territoires ainsi que les Premières nations. Selon ces accords, le gouvernement fédéral verse 52 pour cent de la contribution gouvernementale affectée aux services de police des Premières nations et la province ou le territoire en verse 48 pour cent. On demandera autant que possible aux collectivités des Premières nations de payer une partie des coûts de leurs services de police, particulièrement en ce qui a trait aux services améliorés.

Modèles de services policiers

Voici, à titre d'**exemples**, des modèles de services policiers admissibles à un financement fédéral :

1. **Service de police administré par les Premières nations** à l'échelle de la bande, de la tribu, de la région ou de la province, y inclus les accords permettant à une nation d'obtenir en sous-traitance ses services de police d'une autre nation.
2. **Contingent spécial d'agents des Premières nations** au sein d'un service de police existant, notamment selon l'une des deux formules suivantes :
 - a) des agents des Premières nations employés par un service de police provincial ou municipal et chargés spécialement de fournir des services à une collectivité des Premières nations;
 - b) un groupe d'agents des Premières nations engagés par contrat pour fournir des services de police à une collectivité des Premières nations.

3. **Mesure de transition** conçue pour faciliter le passage d'un type de services de police à un autre.

Évaluation des besoins de financement

Le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les Premières nations détermineront le nombre d'agents de police et de postes de soutien occupés par des civils en tenant compte des sommes limitées dont ils disposent et des facteurs suivants :

- les caractéristiques démographiques de la population qui reçoit les services (c'est-à-dire le nombre de personnes et leur âge);
- l'étendue et la nature du territoire visé;
- la charge de travail de la police dans la collectivité, qui sera déterminée d'après les statistiques sur la criminalité et les activités de prévention du crime.

Les coûts spécifiquement liés aux services de police fournis à la collectivité seront déterminés selon les coûts engendrés par les services existant dans des collectivités environnantes caractérisées par des conditions semblables.

Critères de financement

Pour qu'un service de police puisse être financé, il faut qu'il réponde aux critères suivants :

- Dans un service non administré par les Premières nations, tous les agents doivent être membres des Premières nations, sauf si la nation concernée accepte qu'il en soit autrement en prenant part aux décisions à cet égard. La durée de l'affectation d'un agent de police qui n'est pas membre des Premières nations doit faire l'objet de négociations entre le gouvernement fédéral ainsi que la province ou le territoire et la nation concernés.

- Le service de police offert doit satisfaire aux normes de la province ou du territoire concerné.
- Les agents des Premières nations doivent avoir été dûment nommés agents de la paix et être en mesure de faire respecter toutes les lois applicables.
- Le service de police doit consulter la collectivité et lui rendre des comptes par l'intermédiaire d'un conseil, d'une commission ou d'un organisme consultatif de police.

Coûts des services de police admissibles au financement

- **Administration du Programme** : mécanismes de contrôle de la police des Premières nations (par exemple, les conseils, commissions et organismes consultatifs) et autres services administratifs fournis par le service de police, le conseil de bande ou les ministères provinciaux ou territoriaux.
- **Recrutement et formation** : préparation à l'emploi et formation en cours d'emploi.
- **Salaires et avantages sociaux** : agents de police et personnel civil.
- **Dépenses en capital** : fonctionnement, entretien et immobilisations mineures.

Des sommes pourront également être versées aux fins suivantes : analyse des besoins de maintien de l'ordre, activités de recherche et de développement, évaluation et information du public.

VI

GESTION DU PROGRAMME

Le portefeuille du Solliciteur général du Canada est responsable de la Politique sur la police des Premières nations depuis le 1^{er} avril 1992.

La Direction générale de la police des Autochtones, qui fait partie du ministère du Solliciteur général à Ottawa, s'occupe de la mise en oeuvre et de l'administration de la Politique.

Des représentants régionaux veillent à ce que les collectivités des Premières nations aient facilement accès à l'aide du portefeuille du Solliciteur général du Canada, en particulier dans l'élaboration des propositions.

La Direction générale de la police des Autochtones, en collaboration avec les Premières nations, les provinces et les territoires, se consacre également à l'élaboration de politiques et de programmes de même qu'à la réalisation de recherches, dans les réserves et hors des réserves, afin que les membres des Premières nations et les Autochtones vivant en milieu rural ou urbain bénéficient de services de police correspondant à leurs besoins.

Par ailleurs, le Solliciteur général du Canada contribuera à l'intégration du Programme de services de police des Premières nations avec les programmes connexes, qui concernent notamment la lutte contre la violence familiale, la lutte contre la toxicomanie, la justice pour les Autochtones et la politique fédérale sur l'autonomie gouvernementale.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Politique sur la police des Premières nations et de la façon de présenter une demande, veuillez communiquer avec la Direction générale de la police des Autochtones, ministère du Solliciteur général du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.

Téléphone : (613) 991-0241

Vous pouvez également obtenir des renseignements sur les activités de la Direction générale de la police des Autochtones en consultant le site Internet de Solliciteur général Canada: **<http://www.sgc.gc.ca>**.



Planification de la sécurité communautaire

des collectivités autochtones



Priorité pour les collectivités autochtones

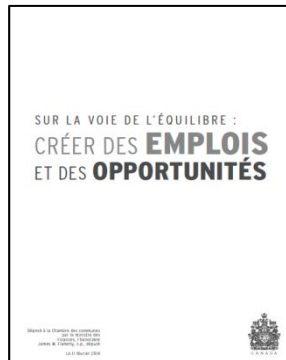
Vers une vie familiale et communautaire plus saine et plus sûre

La colonisation a porté atteinte à l'identité et à l'autonomie des peuples autochtones, ce qui a eu un effet négatif sur la sécurité et le bien-être. Plus particulièrement, les Autochtones sont surreprésentés dans le système de justice pénale, à la fois en tant que victimes et délinquants, et les femmes et les filles autochtones au Canada sont touchées de façon disproportionnée par toutes les formes de violence.

Plus de 40 études ou enquêtes ont été menées au cours des 30 dernières années au terme desquelles on a demandé aux gouvernements d'améliorer la situation des Autochtones au Canada.

La planification de la sécurité communautaire est un moyen pour les collectivités autochtones de progresser vers un avenir plus fort et plus sûr.

Priorité du gouvernement du Canada

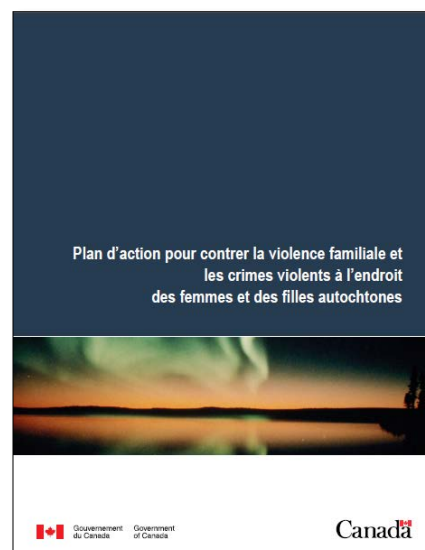


Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones

L'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones a été créée en 2010 en tant que volet de l'investissement du gouvernement du Canada pour faire face au nombre inquiétant de femmes autochtones disparues et assassinées. Sécurité publique Canada a reçu 5,7 millions de dollars pour appuyer l'élaboration de plans de sécurité communautaire (PSC) dans les collectivités autochtones.

Depuis lors, Sécurité publique Canada travaille avec les collectivités autochtones au Canada et apporte son appui à l'élaboration de plans de sécurité communautaire (PSC).

L'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones a été renouvelée en 2015 dans le cadre du *Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones* de 2014 du gouvernement.



Qu'est-ce que l'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités de Sécurité publique Canada?

Sécurité et bien-être holistiques des collectivités

Grâce à l'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones et à la demande de la collectivité, SP offre un animateur qualifié pour travailler avec un groupe central, choisi pour représenter la collectivité autochtone, à l'élaboration d'un PSC.

Adoptant une approche axée sur la collectivité, l'animateur guide le groupe central au moyen d'ateliers dans lesquels les membres déterminent les défis en matière de sécurité, les forces, les ressources et les objectifs de la collectivité et, au bout du compte, établissent le cheminement vers une collectivité plus sûre. Le groupe central effectue la majeure partie du travail dans le but que ses membres consultent et représentent la collectivité dans son ensemble. L'animateur est disponible pour offrir un soutien par téléphone tandis que le groupe central travaille de façon indépendante en dehors des ateliers. Toutefois, le PSC qui en résultera sera parachevé par le groupe central, avec les membres de la collectivité.

Grâce à un plan de sécurité axé sur la collectivité qui tient compte des gens tout à fait uniques et de la situation de la collectivité, les collectivités autochtones sont plus à même de mettre en œuvre des solutions adaptées aux besoins particuliers de la collectivité.

Objectif de la planification de la sécurité

Soutenir la guérison de la collectivité autochtone par l'entremise d'un processus axé sur la collectivité qui vise à répondre à de multiples questions de sécurité et de bien-être, déterminées par la collectivité.

Principes directeurs

Une approche de développement communautaire axée sur les forces en collaboration avec les collectivités autochtones pour exploiter les forces existantes et amorcer un processus de changement positif.

Le processus de planification de la sécurité des collectivités :

- **Est holistique** – Encourage les membres de la collectivité à cerner les problèmes au sein de la collectivité et à devenir des participants actifs dans l'élaboration de solutions.
- **Est adapté à la culture** – Le processus doit tenir compte de la culture unique de chaque collectivité.
- **Incite la collectivité à participer** – Les gens qui vivent et travaillent dans la collectivité doivent être ceux qui cernent les problèmes, déterminent les solutions et les mettent en œuvre.
- **Reconnaît les dons et les forces des personnes et de la collectivité** – Pour assurer la réussite du processus, la collectivité devra tirer parti des forces et des dons existants.
- **Respecte la situation actuelle de chaque collectivité** – Il importe de reconnaître que l'état de préparation et la capacité de chaque collectivité seront différents au début du processus.
- **Est élaboré par et pour les Autochtones** – Il est essentiel que les participants s'approprient le processus.

Étapes du processus

Engagement et soutien des dirigeants et création d'un groupe central

Avant le début du processus, il est important que les dirigeants de la collectivité soutiennent pleinement le concept et démontrent leur engagement. Sécurité publique Canada fournira de l'information et sera disponible pour répondre aux questions, mais, en fait, ne commencera pas le processus sans d'abord y avoir été invité et avoir reçu l'aval écrit des dirigeants de la collectivité.

Une fois que les dirigeants ont accepté de participer au processus, une personne-ressource principale doit être désignée, et cette dernière formera un groupe central composé de membres de la collectivité afin de lancer le processus. Sécurité publique Canada peut aider la collectivité à cet égard. Le groupe central devrait être un bon échantillon représentatif de personnes de divers horizons. Il devrait être composé de personnes dévouées et passionnées dans leur travail avec la collectivité, par exemple des représentants de la santé mentale, des fournisseurs de services de sécurité, des dirigeants, des employés des services d'éducation, des jeunes, des Aînés, etc.

Il est essentiel d'obtenir un engagement ferme de la part du groupe central pour que le processus soit une réussite. Les expériences précédentes ont permis de déterminer que les membres du groupe central doivent être prêts à consacrer trois heures par mois pour assister à des réunions de planification et de mise en œuvre des activités de développement communautaire. Le groupe central doit aussi participer à des ateliers donnés par l'animateur externe en vue d'assurer un bon départ au processus. Une présence et une participation assidues sont la clé pour établir et maintenir le rythme. Investir du temps et de l'énergie au début permettra d'établir des relations de travail plus solides qui, à long terme, rendront l'exécution des tâches plus facile.

Étapes du processus

Jalons

Le processus comporte quatre étapes, dont le calendrier varie en fonction des besoins de la collectivité. Cependant, chaque étape comprend de nombreuses réalisations ou de nombreux jalons à atteindre en cours de route. Chaque étape, à l'exception de celle de la mobilisation virtuelle, est réalisée dans le cadre d'un atelier de deux ou trois jours.



La **mobilisation virtuelle** est le processus qui consiste à préparer la collectivité à participer à l'élaboration d'un PSC. Un employé de SP travaillera avec la collectivité pour aider à identifier les membres du groupe central, fournir de l'information sur ce qui sera attendu tout au long du processus, confirmer que la collectivité est prête et présenter l'animateur.

L'**établissement de relations** se déroule tout au long du processus; cependant, lorsque l'animateur rencontre la collectivité pour la première fois, l'accent sera mis sur le renouvellement de l'engagement des dirigeants de la collectivité ainsi que la création du mandat et des conditions du groupe central. Les membres du groupe central devront bien comprendre le processus et son importance afin de mobiliser leur collectivité tout au long du processus.

La **planification des mesures à prendre** débute lorsque le groupe central travaille bien et est prêt à commencer à élaborer des éléments du PSC, notamment une vision d'avenir. Dans le cadre d'ateliers, l'animateur utilisera l'exercice « PATH » pour aider le groupe central à élaborer des objectifs et des buts à court, moyen et long termes pour la collectivité.

L'**élaboration du plan de sécurité** débutera à l'étape de la planification, mais au cours du dernier atelier, l'animateur se concentrera sur la clarification des éléments du PSC et incitera le groupe central à pousser et à motiver sa collectivité dans la mise en œuvre de ce plan.

Défis et persévérance

Parachever le PSC et le mettre en œuvre

Les collectivités qui choisissent de travailler avec SP pour élaborer un PSC sont souvent confrontées à des difficultés complexes et sont parfois en situation de crise.

Des événements qui surviennent peuvent facilement avoir une incidence sur l'énergie positive et le travail acharné de la collectivité, comme un accident ou un crime grave, la réinsertion sociale d'un délinquant ou la mort ou le suicide, entre autres tragédies ou défis.

Des élections aboutissent souvent à un changement de dirigeants, ce qui oblige les membres nouvellement élus à prendre le temps d'examiner les priorités avant d'aller de l'avant dans leur nouveau mandat.



Si un processus communautaire ralentit, Sécurité publique Canada encouragera la collectivité à maintenir l'élan, mais n'impose pas d'échéances. En effet, l'objectif de Sécurité publique Canada est que la collectivité établisse un plan solide pour guider les efforts visant à améliorer la sécurité et le bien-être de la collectivité. Cependant, c'est la volonté et la persévérance du groupe central et de la collectivité en général qui seront la clé pour atteindre cet objectif.

Le plan proprement dit

Le plan de sécurité communautaire peut inclure :

- un aperçu de l'approche globale de la collectivité en matière de guérison collective;
- la reconnaissance des forces et des faiblesses de la collectivité;
- les objectifs convenus de la collectivité;
- les activités à l'appui de chaque objectif;
- le calendrier des activités;
- un groupe ou une personne responsable d'accomplir chaque activité;
- les ressources (ressources humaines, ressources financières, information, préparation, etc.) requises pour réaliser les activités mentionnées;
- un plan d'action pour remédier aux problèmes de la collectivité.

Soutien offert

Tout au long du processus, la collectivité profitera des conseils d'un gestionnaire des programmes de Sécurité publique Canada, qui restera en contact et vérifiera le processus.

Un animateur contractuel, relevant de Sécurité publique Canada, formé au processus de planification de la sécurité communautaire, organisera des ateliers dans la collectivité, habituellement trois ateliers de deux jours échelonnés sur plusieurs mois. Ce même animateur offrira un soutien – encadrement, recherche, mentorat et autre – à la demande de chaque collectivité.

Cela en vaut-il la peine?

Réussites à ce jour

À ce jour, 31 collectivités autochtones ont parachevé un plan de sécurité communautaire. D'après les conclusions découlant de l'évaluation du programme, voici ce qu'il est permis de croire :

- Le processus de planification de la sécurité a aidé les collectivités à constater les bénéfices de faire face aux enjeux liés à la sécurité grâce à une approche de collaboration utilisant les ressources existantes.
- Des liens ont été établis entre les divers ministères du gouvernement des Premières Nations, et les collectivités autochtones ont bénéficié de la connexion à d'autres réseaux communautaires.
- Les organismes des collectivités apprennent à collaborer en tant que partenaires égaux.
- La mobilisation de la collectivité s'est améliorée.
- Les collectivités ont élaboré de nouveaux programmes fondés sur le bénévolat pour faire face à la violence familiale ou appuyer le traitement de la toxicomanie.
- Les collectivités sont prêtes à recourir à d'autres sources de financement plus efficacement.
- Une collectivité offre maintenant des services améliorés de consultation familiale, y compris des cours de compétences parentales.
- Certaines collectivités ont élaboré des rôles plus solides pour les jeunes, ce qui les prépare à assumer un rôle de leadership pour apporter un changement positif.

Annex D



Tribus Cowichan Planification de la sécurité communautaire

- ~Formation et perfectionnement de l'équipe de mobilisation~
- ~Mobilisation communautaire~

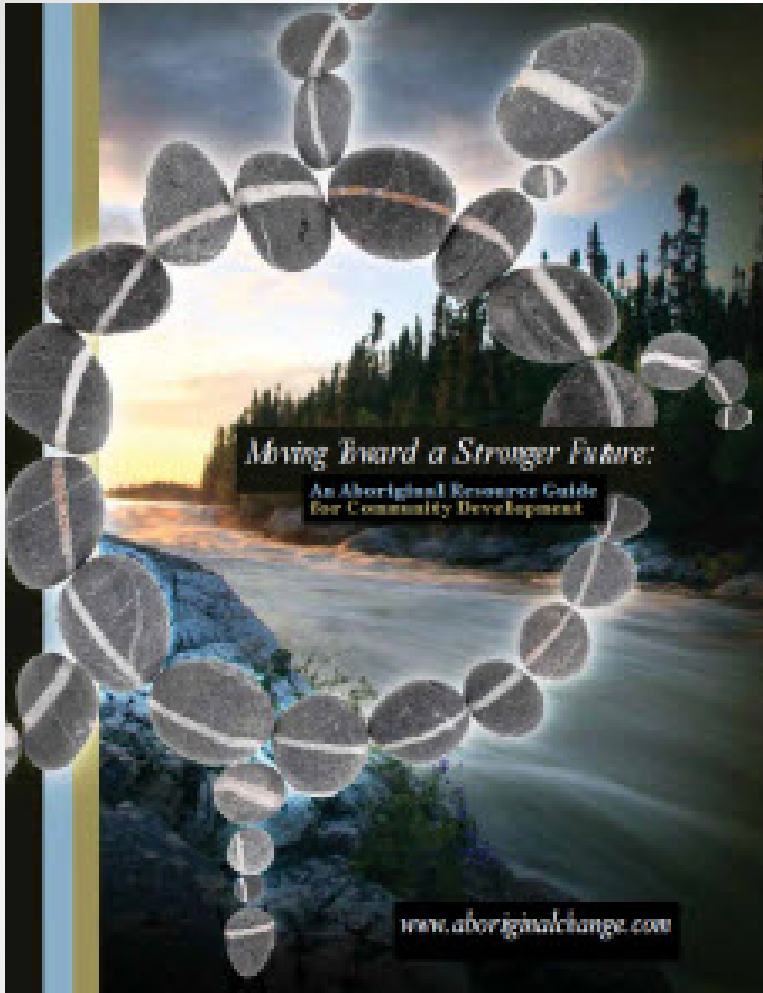
Formation de l'équipe de mobilisation pour la sécurité communautaire

Projet 1 ~ Formation — Mobilisation pour la sécurité communautaire

Vers un avenir meilleur ~ PATH ~
pour la planification
communautaire (concept/outil)

Projet 2 ~ Mobilisation pour la sécurité communautaire

- ~ **Planification** de la sécurité communautaire
- ~ Série **d'ateliers sur la sécurité**
- ~ Promotion des mesures de sécurité pour la collectivité et participation de celle-ci à la réalisation de ces étapes



Formation — Mobilisation pour la sécurité communautaire

Formation — Mobilisation pour la sécurité communautaire

En janvier 2014, le comité chargé de la mobilisation communautaire a formé un sous-groupe de travail pour participer à la formation sur la mobilisation financée par Sécurité publique.

Mise sur pied d'un sous-comité de l'équipe de mobilisation pour la sécurité communautaire :

- ~ Sections des tribus Cowichan englobent la vie, l'éducation, la santé, la maison des jeunes, les terres, la justice, le plan communautaire global, l'administration
 - ~CWAV
- ~Services de police des Premières Nations
 - ~District régional de Cowichan Valley
 - ~The House of Friendship

En mars 2014, le sous-comité a participé à la formation de développement et de planification communautaires PATH élaborée par Little Black Bear Consulting.



Formation — Mobilisation pour la sécurité communautaire

Planification de la sécurité communautaire

En avril 2014, le sous-comité s'est réuni régulièrement et a élaboré un plan de travail autour des principales activités de mobilisation communautaire.

Événements liés à la planification de la sécurité communautaire

14 mai- Clem Clem

21 mai- Somena

18 juin ~ Quamichan

30 juillet ~ Maison des jeunes

Afin de mobiliser la collectivité, le comité a élaboré trois domaines d'intérêt :

1. *Points forts et forces nécessaires en matière de sécurité communautaire*
2. *Objectifs de la sécurité communautaire*
3. *Vision de la sécurité communautaire*



Sécurité communautaire — Catégories PATH

Les données recueillies ont ensuite été catégorisées, résumées et appliquées au PATH.

Le PATH décrit :

MAINTENANT — les programmes de ressources communautaires qui sont en place maintenant

SOUTIEN — les soutiens et les soutiens nécessaires dans la collectivité

FORCES — les forces de la collectivité

40 JOURS — Objectifs à atteindre dans ce laps de temps

1-2-3 ans — Objectifs à atteindre dans ce laps de temps

RÊVES — Vision de la sécurité communautaire



Steps to Safety Planning – Themes

Note: Community Additions in Black Font under each column

Community answers to question on "Community Strengths and Needed Supports"			Community answers to questions on "Goals"		Community Answers to questions on "Vision"
Now	Supports	Strengths	40 Days	1-2-3 Years	Vision for Community Safety ~ Dreams the PATH
<p>Security Guardians Community Watch, Cameras – Khowutzun Way Patrols: Black Bridge, Trails, River Rd, Boys, Burning site</p> <p>Programs Cowichan Child and Family services Daycare Cowichan School teach language and culture Gym for sports and activities Health Centre, Elders Building Transportation to services (health, school, etc.) Incentive Programs (e.g. Bonus) Individual Opportunities Create jobs Life Skills: Prepare our youth for what they will face in their future. Canoe journeys School – Kindergarten to Grade 4</p> <p>Parenting Program</p> <p>Teachings of the Land</p> <p>Embracing Life</p> <p>Skill Building for members to learn business skill, Skill Building for parents and grandparents Need to learn how to save for our kids' education</p> <p>SUPPORT/WORKSHOPS, Important to know where to go for resources but important to know how to ask for what you need.</p> <p>Need More support, networks that people can go to for help Parent Support Groups Parents, family circles</p> <p>Bullying/Violence</p> <p>Ya Thuy Thut Elders teachings,</p>	<p>Existing Supports Centre Managers Chief and Council Administration Financial Support RCMP / FN Police Mobilization Team: Leon, Cal, Rock, Christy, Angie, Sybille, Dave, Joe, John, Terri, Larry, Stephanie, Michelle, Burt, Kelly, Rowena, Rob, Maureen Suicide response/spiritual guidance In Collaboration with the Ministry, City Council CVRD Municipality CWAV</p> <p>Needed Supports</p> <p>Collaboration of all centers and managers so they all work for the same goals with safety</p> <p>Delegate Community Members to action, committees</p> <p>Communication</p> <p>SAFETY Building a Safety Communication Network</p> <p>Making a Community safe</p> <p>Funding</p> <p>Cowichan tribes need a Child psychologist to work with children with trauma.</p> <p>Healthy nutrition needs to be strongly emphasized to our community. The importance of eating healthy.</p> <p>Men's Support Group and list organization that provide support to men.</p> <p>Resource List: contact names and telephone numbers listed for people who provide support, such as counselling and who to contact if needed. ie RCMP, Safety Coordinator, counsellors, crisis line, mental health, process to get counselling.</p> <p>Arts – Singing, Acting need to have singing lessons and acting lessons in our community.</p>	<p>Strength is the teaching around the importance of visiting family, grandparents and how this needs to be emphasized to our community.</p> <p>Community</p> <p>Family Days</p> <p>Healthy Relationships Program</p> <p>Drum nights</p> <p>Culture Cultural (long house, sweat lodges, prayers, canoe races, fishing, etc.) Gifts from elders (fishing, hunting, smoking fish, knitting, carving, how to take care of the tools and prepare ourselves for these activities) Community passage of rights Natural resources Elders, Elders luncheons, trips to other communities, Language Arts-Carvers, Weavers</p> <p>Gifted people include: Speakers, Hunters, Gatherers, Fisherman, Historians, Knowledge Holders for family names, traditions, Preserving traditional plants</p> <p>Getting Involved</p>	<p>Safety Programs</p> <p>Swim Night (Nov) – (Mar) Self Defense (Nov) – (Mar)</p> <p>Youth Violence/Gang Awareness Workshops (September) – arrange follow up</p> <p>Social Media – Internet Safety (September) – arrange follow up</p> <p>Community Action – Safety Promotion</p> <ul style="list-style-type: none"> Safety Planning Vision in Pictures to be developed and shared with Departments, Youth Council and Chief and Council, community newsletter Develop a "Saying" A motto that is a constant reminder to make our communities violence free areas <p>Add a space for members to gather to talk about community and safety. Share ideas and concerns.</p>	<p>Programs: "Goals for Programs to promote safety in all programs and create programs for all ages"</p> <p>Develop a Elders/Youth Safety committee</p> <p>Youth - Youth Programs "Teaching Our Youth Traditional Way of Knowing and Living" Elder Mentoring Youth program</p> <p>Youth Safety Workshops – Prevention</p> <ol style="list-style-type: none"> A Youth Prevention Workshop to Reduce Risk of Violence More Youth Empowerment Workshops (like blueprint) Youth violence/gang awareness workshops Social Media – Internet Safety Workshop to Support Young Girls Workshop Street Safety <p>Cultural Drop In Nights</p> <p>Life Skills</p> <p>Teen Program</p> <p>Cowichan's own Boys & Girls Club - Create a big brother/big sister program</p> <p>Personal Safety Program & Safety</p> <p>Teaching Youth and Adults of Values</p> <p>Build community awareness of Prevention, Intervention of Violence</p> <p>Safety Workshops, Safety Education</p> <p>Support from Leadership and Elders</p> <p>More gatherings - Youth and Elders come together</p> <p>Cowichan Tribes Pride</p> <p>Collaboration for Security Guardians - Protocols</p> <p>Neighborhood and homes</p> <p>Public Safety</p> <p>Healing Workshops Wellness-Workshops</p> <p>EVENTS Community Clean Up</p> <p>Committee to maintain and build playgrounds?</p> <p>Pedestrian and cycling safety</p> <p>Education Programs & Education Tutoring Support Education Curriculum – Training and Trades, A program for Drivers Education</p> <p>Traffic / vehicles / driving</p>	<p>Culture Teachings & Values Revival of Cultural Values reinforce the old teachings respected each other, work together, help each other</p> <p>Rebuilding Community Become a family again. Nutsamaat Squw'uluwun' One mind, one heart, Community members have the solutions - Build Community Pride through Media and advocate Positive Community Spirit</p> <p>Safety Programs for Youth, Families and Elders – Reinforcing Traditional Values and Teachings to provide guidance, nurturing and support to community members. Emergency Preparedness Workshops for Community Members</p> <p>Gatherings/Workshops/Skill Building Find out what the interests and gaps are, Build ground rules for community forums, Build Principles Teaching before each event, Community Building, Community involvement - Strength from the Community Continued workshops Community Wellness Harm reduction programming Addiction programming Crisis support and intervention Protocols for suicide, MH, critical incidents Drug and Alcohol ~ Develop By Laws ~ Policy Bylaw for public drinking and drug use Alcohol free events</p> <p>Youth Support:</p> <ul style="list-style-type: none"> Sport activities Youth Curfew Youth Centre – Better Location and More Resources Youth Engagement <p>Safe Places: Contact from Chief and Council to talk to for issues, Safe Houses in the community for crisis support elders or family.</p> <p>More Housing for small and large families, Elder Housing, plus elder support care and support for safe handrails, and alert buttons for safety – accidents.</p> <p><i>What does safety look like? And How can we support safety in the community?</i></p>

Snuw'uy'ulh: Traditional Teachings and our Traditional way of knowing is embedded in all Cowichan Tribes governance, Health, Social Services, Lands and Justice system. Our teachings guide the development of creating a safe community for our Children, Youth, Elders and Family for today and tomorrow.

- Teachings of the Spirit in the Land - Walk the land

Les membres de la collectivité ont établi l'ordre de priorité des données

Programs, Workshops, Events Prioritized	
Teachings to Youth and Adults of Cowichan Values:	9
Healing Workshops / Wellness Workshops:	8
Neighbourhood and Homes:	7
Youth Programs - Mentoring Program	6
Youth Safety Workshops - Prevention including prevention of violence & gangs, internet safety, street safety and supporting girls	6
Cultural Drop In Nights:	6
Support from Leadership and Elders:	6
Suicide and Prevention:	6
Life Skills:	5
Safety Programs: including "drop in nights" ie swim night, self defence, etc	5
Community Awareness of Prevention, Intervention of Violence:	5
More Gatherings where community, youth and elders come together:	5
Cowichan Tribes Pride:	4
Elders/Youth Safety Committee:	3
Public Safety:	3
Events - Community Clean up:	3
Committee to maintain and build Playgrounds:	3
Pedestrian & Cycling Safety:	3
Education Programs & Education Tutoring Support:	3
Training and Trades:	3
Traffic / Vehicle / Driving	3
Community Spaces: to gather to talk about safety and community	2
Cowichan's Own Boys & Girls Programs:	2
Personal Safety Program:	2
Safety Workshops:	2
Collaboration for Security & Protocols:	2
Community Action: Safety Promotion through media & developing a motto that means violence free	1

Vision du plan de sécurité communautaire Cowichan

Snuw'yulh

Traditional teachings & our traditional way of knowing is embedded in all Cowichan Tribes' governance, health, social services, lands & justice system. Our teachings guide the development of a safe community for our children, youth, Elders & families for today & tomorrow

Culture, Teachings & Values

Cowichan Tribes
Lulumexun
Community Safety
September 2014

Safety Programs

Gatherings, Workshops & Skill Building

Rebuilding Community

Youth Support


Housing & Elder Support

Safe Places



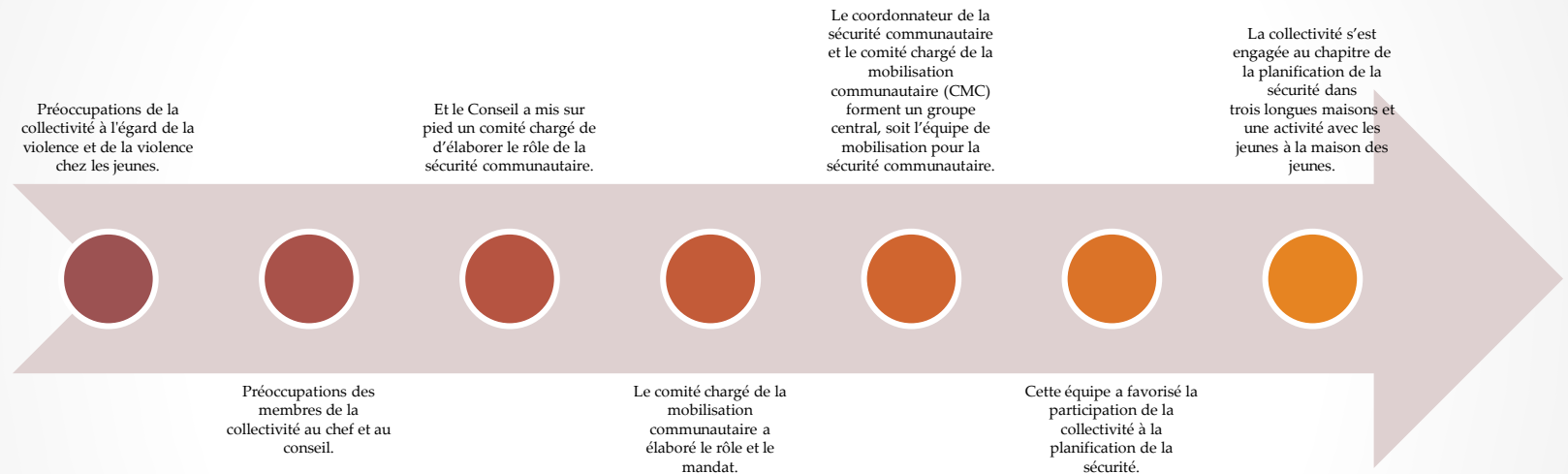
Collen Stevenson

Mise en œuvre du plan de sécurité communautaire



2015-2016
2016-2017
2017-2018
2018-2019

Pourquoi et comment les tribus Cowichan ont-elle amorcé un processus de plan de sécurité communautaire?



Quels sont les enjeux les plus pertinents pour la collectivité?

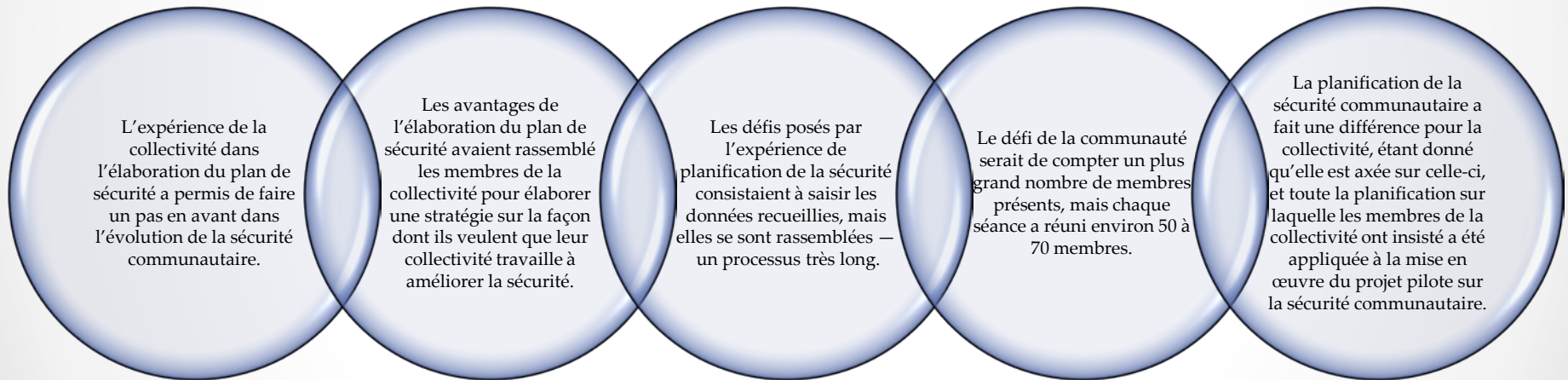


Collecte de données dans le cadre de la planification de la sécurité communautaire :

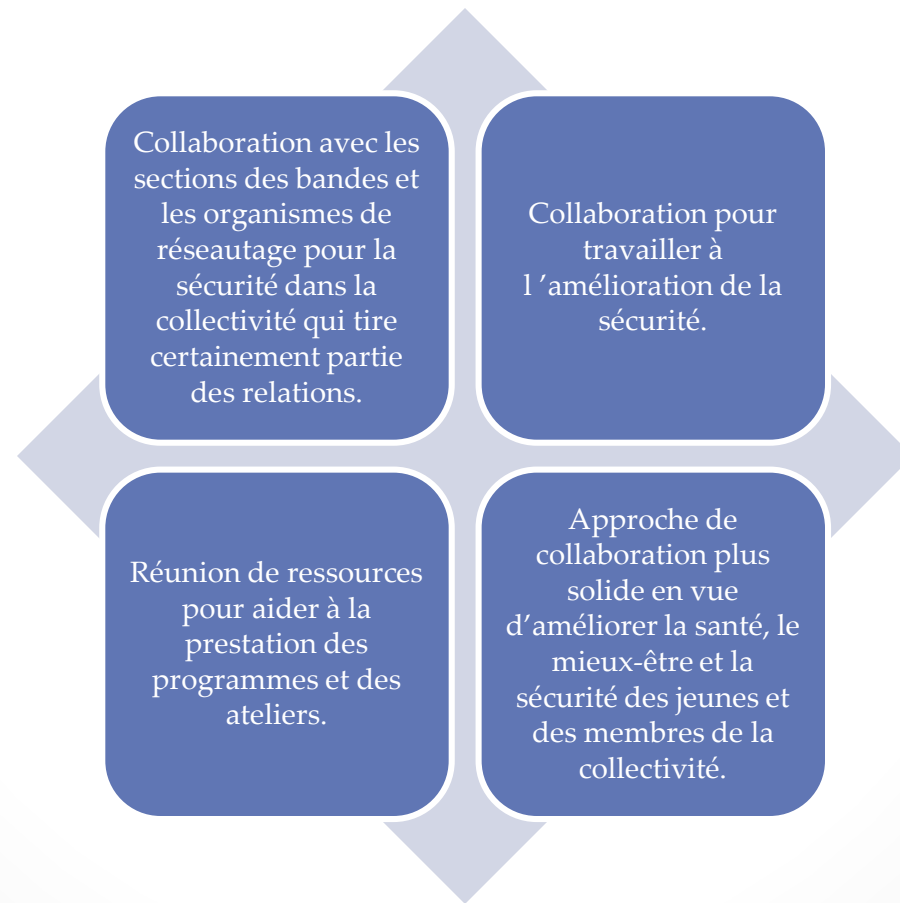
Besoins/problèmes en matière de sécurité communautaire

Le plan de sécurité communautaire des tribus Cowichan décrit les besoins criants de la collectivité Cowichan et le travail requis pour mettre en œuvre des solutions de sécurité au sein de la collectivité, ainsi que la nécessité de renforcer les forces là où la sécurité communautaire présente des lacunes.

L'expérience de la collectivité dans l'élaboration du plan de sécurité (par exemple, les avantages et les défis de la collectivité au cours du processus de planification? Quelle différence le plan établi-t-il pour la collectivité?)



Expérience du projet pilote de l'approche concertée



Réussites et défis de la mise en œuvre du plan de sécurité

Réussites de la mise en œuvre du plan de sécurité?



- La participation aux programmes et aux ateliers est fructueuse.
- Les relations entre les jeunes et les aînés se sont renforcées.
- Les connaissances des Aînés sont transférées aux jeunes et aux adultes.
- La famille mise sur la sécurité pour elle-même, en tant que famille et dans la collectivité.

Défis de la mise en œuvre du plan de sécurité?

- Le besoin d'un assistant pour aider le coordonnateur de la sécurité communautaire.
- L'exécution des programmes pendant les mois d'été constitue un défi.

Tribus Cowichan— Sécurité communautaire

2012-2018